

Mendell, Marguerite; Neamtan, Nancy; Yi, Hyuna

Working Paper

Les politiques publiques en faveur de l'économie sociale et solidaire dans la Ville de Montréal

UNRISD Working Paper, No. 2020-4F

Provided in Cooperation with:

United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD), Geneva

Suggested Citation: Mendell, Marguerite; Neamtan, Nancy; Yi, Hyuna (2020) : Les politiques publiques en faveur de l'économie sociale et solidaire dans la Ville de Montréal, UNRISD Working Paper, No. 2020-4F, United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD), Geneva

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/246237>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

Terms of use:

Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.

You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.

If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.



UNRISD

United Nations Research Institute for Social Development

Document de travail 2020-4F

Les politiques publiques en faveur de l'économie sociale et solidaire dans la Ville de Montréal

Marguerite Mendell, Université Concordia

*Nancy Neamtan, Chantier de l'économie sociale et TIESS**

*Hyuna Yi, C.I.T.I.E.S.***

Rédigé pour le projet de l'UNRISD :

Promouvoir l'économie sociale et solidaire par le biais de politiques publiques :
Lignes directrices pour les gouvernements locaux

Mars 2020

* Territoires innovants en économie sociale et solidaire

* Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire



UNRISD

United Nations Research Institute for Social Development

L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) est un institut autonome de recherche au sein du système des Nations Unies qui se livre à des recherches pluridisciplinaires sur les dimensions sociales des questions actuelles de développement, et qui analyse les politiques menées sur ces sujets. Nous nous employons à faire en sorte que l'équité, l'intégration et la justice sociales soient au centre de la réflexion sur le développement des politiques et des pratiques en la matière.

UNRISD, Palais des Nations
1211 Genève 10, Suisse

Tel : +41 (0)22 917 3020
info.unrisd@unrisd.org
www.unrisd.org



Le Forum Mondial de l'Economie Sociale (GSEF) est un réseau international visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire (ESS) en tant que stratégie pour un développement économique local durable des villes et territoires et pour la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) à travers leur localisation. GSEF accompagne les gouvernements locaux à travers le monde dans le processus de collaboration avec les acteurs de l'ESS pour la co-élaboration de politiques publiques et l'établissement d'écosystèmes locaux durables propices au développement de l'ESS.

© Droits d'auteur © Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et le Forum Mondial de l'Economie Sociale (GSEF).

Ce document n'est pas une publication officielle de l'UNRISD. La responsabilité des opinions exprimées dans les études signées incombe uniquement à leurs auteurs/autrices, et la mise à disposition sur le site Internet de l'UNRISD (www.unrisd.org) ne constitue pas une approbation par l'UNRISD des opinions qui y sont exprimées. Aucune publication ou distribution de ces documents n'est autorisée sans l'autorisation préalable des auteurs/autrices à l'exception d'un usage personnel.

Table des matières

Introduction	1
La division du pouvoir au Canada : fédéral, provincial, municipal	2
1 Cadre juridique et législation favorable	6
1.1 La loi sur l'économie sociale (2013)	6
2 Les organisations de soutien	8
2.1 Provincial	8
2.2 Municipal	10
3 Plans et programmes de développement	15
3.1 Fédéral	15
3.2 Provincial	15
3.3 Municipal	17
3.3.1 Logement abordable	17
3.3.2 Sports et loisirs	19
3.3.3 Systèmes alimentaires	20
3.4 Arrondissements	20
4 Renforcement des capacités	21
5 Accès au marché (approvisionnement)	22
6 Accès au financement	24
6.1 Fédéral	24
6.2 Provincial	24
6.3 Municipal	24
7 Sensibilisation	26
8 Recherche, collecte de données et transfert de connaissances	27
Conclusion	28
Bibliographie	36

Abréviations et acronymes

CAD	Dollar Canadien
C.C.Q.	Code civil du Québec
CDEC	<i>Corporation de développement économique communautaire</i>
CDRQ	<i>Coopérative de développement régional du Québec</i>
CÉSIM	<i>Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal</i>
CITIES	<i>Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire</i>
FFC	Fiducie foncière communautaire
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CQCM	<i>Conseil québécois de la coopération et de la mutualité</i>
ECPAR	<i>Espace concerté pour des politiques d'achats responsables</i>
FDT	<i>Fonds de développement des territoires</i>
FLS	<i>Fonds locaux de solidarité</i>
PIB	Produit intérieur brut
GSEF	Forum Mondial de l'Économie Sociale
LIUM	<i>Laboratoire en innovation urbaine de Montréal</i>
MAMH	<i>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</i>
MAMOT	<i>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires</i>
MAMROT	<i>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</i>
MEI	<i>Ministère de l'Économie et de l'Innovation</i>
MESI	<i>Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation</i>
MMAR	<i>Ministère des Affaires municipales et des Régions</i>
PE	Protocole d'entente
MRC	<i>Municipalités régionales de comtés</i>
PAGE	<i>Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat</i>
PIEC	<i>Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif</i>
PraM	<i>Programme réussir à Montréal</i>

RISQ	<i>Réseau d'investissement social du Québec</i>
SAM	<i>Système alimentaire montréalais</i>
SHDM	<i>Société d'Habitation et de Développement de Montréal</i>
PME	Petites et moyennes entreprises
ESS	Économie sociale et solidaire
UTILE	<i>Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant</i>

Remerciements

Les autrices souhaitent remercier les personnes suivantes pour leur collaboration : Johanne Lavoie, commissaire à l'économie sociale, Services du développement économique, Ville de Montréal; Charles Gagnon et Myriam Déry, agents de développement, le Chantier de l'économie sociale; et Anyle Côté, coordonnatrice du CÉSIM.

Sommaire

Depuis plus d'un siècle, l'économie sociale est une partie intrinsèque du paysage socioéconomique montréalais. La mobilisation citoyenne et l'adoption d'une approche écosystémique territoriale dans les années 80 en réponse à un état de crise ont depuis modelé l'évolution de l'économie sociale à Montréal.

Ce document décrit le développement de l'économie sociale montréalaise de 2013 à 2019. Il situe cette trajectoire en relation avec le système politique canadien au sein duquel les gouvernements provincial et fédéral jouent un rôle important dans la mise en œuvre d'une politique favorable à l'économie sociale, accordant aux municipalités une capacité limitée d'intervention. Au Québec, de multiples chartes qui définissent les limites de leur autorité sont créées et régies par l'Assemblée nationale du Québec. Par conséquent, dans la structure politique imbriquée du Canada et du Québec, les municipalités ne peuvent pas être considérées séparément des paliers de gouvernement provincial et fédéral. Cela dit, dans plusieurs domaines, la province de Québec accorde des ressources et des responsabilités aux administrations municipales, y compris le mandat de soutenir directement le développement des nouvelles entreprises. Ce contexte n'a donc pas empêché la création de relations importantes entre l'économie sociale et l'administration municipale de Montréal, particulièrement sur une base sectorielle.

La période couverte par ce document s'amorce en 2013 avec l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec d'une loi-cadre sur l'économie sociale. Dans son sillage, une série de politiques et de programmes publics ont été maintenus ou créés pour soutenir son déploiement. Cette publication documente les nouvelles initiatives qui ont été adoptées aux niveaux municipal, provincial et fédéral de 2013 à 2019, ainsi que certains revers qu'a connus l'écosystème de soutien en raison de décisions politiques prises aux niveaux provincial et municipal.

Comme au cours des dernières décennies, la période 2013-2019 se caractérise par un processus continu de coconstruction mené par une diversité d'acteurs. L'évolution de l'économie sociale au cours de cette période est une démonstration claire de sa résilience et de son enracinement profond dans de nombreux secteurs. Ce document illustre l'importante contribution des entreprises de l'économie sociale au développement socioéconomique de Montréal dans des secteurs clés qui influencent la qualité de vie, notamment le logement, la culture, les sports et les loisirs, et les systèmes alimentaires.

La dernière partie résume les changements majeurs qui sont survenus au cours de cette période de sept ans, y compris le développement de l'économie sociale dans les secteurs émergents; les innovations qui ont émergé dans les secteurs traditionnels; une contribution accrue des universités et des jeunes; et les intersections avec de nouveaux courants tels que l'économie circulaire et les communs. Cette publication en tire également certaines leçons, notamment l'importance d'adopter et de maintenir une approche intégrée et écosystémique; l'importance d'établir des relations fondées sur le partenariat et non sur la subordination de l'économie sociale à un programme politique ou aux administrations publiques; et l'importance d'intégrer l'économie sociale dans une vision globale de transition écologique et sociale en milieu urbain.

En conclusion, la période 2013-2019 souligne la force et la résilience de l'économie sociale montréalaise malgré des revers sur le plan politique. La culture de collaboration et d'action

collective, qui a été le fer de lance de la croissance de l'économie sociale dans la ville au cours des dernières décennies, demeure profondément enracinée et, au moment de la rédaction de ce document, la mobilisation des acteurs de la société civile, en particulier des jeunes, en faveur d'une transition écologique et sociale vers un modèle de développement dominant, ouvre la porte à une nouvelle poussée de croissance dans l'économie sociale montréalaise.

Introduction

L'économie sociale a fait partie du paysage socioéconomique de Montréal depuis plus d'un siècle. Les associations mutuelles ont été créées à la fin du XIXe siècle; les coopératives financières ont vu le jour au début du XXe siècle avec l'émergence du *Mouvement Desjardins* et la création de coopératives de crédit partout au Québec. Tout au long du XXe siècle, les coopératives ont joué un rôle important dans des secteurs clés tels que l'agriculture, la finance et l'éducation. Aujourd'hui, l'économie sociale comprend une diversité d'entreprises à but non lucratif. Au milieu des années 1980, sa croissance rapide dans les secteurs traditionnels et dans de nouveaux secteurs en réponse aux défis sociaux, environnementaux et culturels de l'époque est le résultat d'une mobilisation citoyenne dans les quartiers. Cette période a depuis façonné l'évolution de l'économie sociale et son intégration dans une vision de développement urbain incorporant les nombreuses entreprises et organisations qui la composent dans une approche territoriale ou *écosystémique*¹. Il existe actuellement environ 2 780 entreprises d'économie sociale à Montréal (Institut de la Statistique du Québec, 2019).

En 2013, d'importants changements dans les politiques publiques, à la fois positifs et négatifs, ont affecté la trajectoire de l'économie sociale à travers le Québec, y compris dans la Ville de Montréal. Cette publication décrit l'évolution de l'économie sociale à Montréal de 2013 à 2019 et documente sa résilience face aux nombreux défis.

Pour comprendre cette période récente, il est très important de situer la Ville de Montréal ainsi que toutes les administrations municipales du Canada dans le cadre du système politique canadien, par rapport notamment à la division des pouvoirs et des responsabilités qui définissent le rôle des municipalités dans tous les domaines, y compris en matière d'obligations et de limites. Cela s'applique sans contredit à l'économie sociale de Montréal et limite considérablement la capacité et la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre les politiques publiques municipales. Cela dit, les barrières constitutionnelles ou juridiques n'ont pas empêché le développement de relations solides entre l'économie sociale et l'administration municipale ni d'apporter du soutien aux initiatives locales d'économie sociale.

L'histoire de l'économie sociale au Québec a été caractérisée par un processus continu de coconstruction mené par une diversité d'acteurs, y compris des praticiens d'entreprises collectives, les mouvements sociaux, les organisations territoriales multipartites, et différents paliers de gouvernement. Ensemble, ces acteurs ont contribué à son développement et ont donné forme à un environnement propice à l'émergence de politiques (Neamtan, 2019). L'économie sociale a également subi les conséquences des politiques électorales ainsi que des changements d'orientation. Cependant, parce qu'elle est enracinée dans les communautés, l'économie sociale de Montréal a su résister aux vents du changement politique. De plus, tous les paliers de gouvernements ont reconnu qu'il était dans leur meilleur intérêt de collaborer avec les acteurs et organisations de l'économie sociale; et cette collaboration a pris diverses formes.

¹ Nous parlons d'économie sociale à Montréal et partout au Québec. Aujourd'hui, à l'international, il est souvent fait référence à l'économie sociale et solidaire pour inclure sa diversité de formes juridiques (coopérative et organisme à but non lucratif). Nous utiliserons le terme économie sociale pour Montréal étant donné qu'il englobe ce que l'on appelle ESS à l'échelle internationale. Lorsqu'il s'agira d'expériences internationales, nous utiliserons le terme économie sociale et solidaire.

La division du pouvoir au Canada : fédéral, provincial, municipal

Il y a trois paliers de gouvernements dans le système politique canadien : fédéral, provincial et municipal. Au niveau fédéral, le parlement et le gouvernement au pouvoir sont responsables des questions qui affectent le pays entier tels que le droit pénal, la sécurité nationale, le commerce international et l'immigration – bien que les responsabilités puissent être partagées pour certains dossiers. Les gouvernements provinciaux ont autorité sur des questions qui relèvent de leurs compétences, notamment l'éducation et la santé, les normes du travail et l'emploi, les services sociaux, et le logement. Les administrations municipales ont un rôle beaucoup plus limité que leurs homologues fédéraux et provinciaux (gouvernement du Canada, n. d.). Les municipalités doivent suivre et appliquer les lois provinciales. Au Québec, les chartes municipales qui définissent les limites de leur autorité sont créées et régies par l'Assemblée nationale du Québec². Par conséquent, dans la structure politique imbriquée du Canada et du Québec, les municipalités ne peuvent pas être considérées séparément des paliers de gouvernement provincial et fédéral. Cela dit, dans plusieurs régions, la province de Québec accorde des ressources et des responsabilités aux administrations municipales, y compris le mandat d'appuyer directement le développement des nouvelles entreprises. Par exemple, la Ville de Montréal est responsable du soutien des petites et moyennes entreprises (PME) émergentes et de leur consolidation, incluant les entreprises d'économie sociale et solidaire (ESS).

Avec une population d'approximativement 2 millions (2019) et un PIB de plus de 135 milliards de dollars canadiens, Montréal est la plus grande ville du Québec. La ville est divisée en 19 arrondissements, chacun avec son conseil d'arrondissement et son maire/mairesse à qui la ville délègue des responsabilités concernant les affaires locales et les infrastructures.

Malgré les limites institutionnelles, la Ville de Montréal possède tout de même une part de contrôle sur certains secteurs à l'intérieur de son champ de compétences. Les administrations municipales ont le pouvoir de déterminer leurs propres impôts fonciers, zonage et divers permis, tel que les permis pour les animaux et les permis pour les entreprises. Cependant, elles ont une capacité très limitée à générer des revenus. Malgré sa plus grande responsabilité en matière de développement social et économique, semblable à celle d'autres villes à travers le monde, les sources de revenus de Montréal demeurent relativement fixes. Les impôts fonciers représentent plus des deux tiers des revenus. Le reste provient d'une combinaison de frais d'utilisation, de petits montants provenant des transferts gouvernementaux et de quotas provenant de municipalités reconstituées (arrondissements). Bien que cela limite considérablement la capacité de la Ville de Montréal à jouer un rôle de chef de file dans la promotion et l'investissement dans le développement de l'économie sociale, il existe d'anciennes et nouvelles possibilités et initiatives dans lesquelles la Ville est activement engagée.

Par exemple, d'importantes lois provinciales ont été adoptées en 2017, ce qui pourrait accroître la capacité de la Ville de Montréal à soutenir l'économie sociale. Avec l'adoption du projet de loi 121 (*loi visant à accroître l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*), la Ville de Montréal est officiellement devenue la métropole de la province et

² Il est important de noter que dans la province de Québec, le terme national fait souvent référence au gouvernement du Québec et non au gouvernement fédéral.

possède de nouveaux pouvoirs, y compris le contrôle du logement social, des heures d'exploitation des entreprises et des avantages fiscaux pour les entreprises dans les rues situées dans les zones de construction, sans consultation préalable avec la province. Le projet de loi 122, plus récent, qui vise *principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, amène pour la première fois la possibilité pour les municipalités d'investir directement dans certaines entreprises, particulièrement dans les coopératives de solidarité, ouvrant la voie à des partenariats financiers pour les entreprises d'économie sociale³. Le plus remarquable est la capacité de la Ville d'acquérir des biens immobiliers pour des logements abordables ou familiaux, et de créer des programmes de logement *sans l'autorisation* de la Société d'habitation du Québec.

De plus, dans le cadre de son plus grand engagement de construire 12 000 logements abordables d'ici 2021, la Ville de Montréal a annoncé le 17 février 2020 qu'elle exercera son droit de premier refus d'achat des terrains à vendre afin de construire des logements à faible coût et s'est engagée à verser 50 millions \$ à cette initiative (CBC, 2019). Cela permettra à la Ville d'acheter des propriétés avant qu'elles ne soient mises sur le marché dans un contexte où les espaces sont rares et où les coûts des propriétés montent en flèche. Cela renforce également l'engagement de longue date de la Ville à soutenir l'économie sociale dans le domaine des coopératives de logements à faible coût et des initiatives de logement sans but lucratif.

À très petite échelle, certains arrondissements de Montréal ont progressé plus que d'autres dans la promotion de l'économie sociale dans le cadre de leur champ de compétences. Par exemple, l'arrondissement Montréal-Nord, un quartier multiculturel habité par des personnes à faibles revenus, a déterminé que l'économie sociale était un de ses trois secteurs prioritaires dans sa stratégie de développement économique (Arrondissement Montréal-Nord, 2019).

Un des objectifs de ce document est de résumer les politiques publiques favorisant l'économie sociale et solidaire à Montréal durant la période 2013-2019. Bien que ces politiques soient, pour la plupart, générées au provincial comme indiqué ci-dessus, le Québec s'inscrit dans une tendance croissante à l'échelle internationale qui consiste à déléguer la responsabilité du développement social et économique aux villes, appelant à accroître la coordination et l'alignement entre tous les paliers de gouvernement. Dans tous les cas, elle exige une collaboration entre le gouvernement local et la société civile. La coconstruction des politiques publiques a caractérisé l'expérience de l'économie sociale québécoise à tous les paliers de gouvernement.

Un deuxième objectif de cette publication est d'approfondir la compréhension du développement des politiques publiques et de l'écosystème d'économie sociale à Montréal et de proposer des lignes directrices que les décideurs peuvent utiliser pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques pour l'ESS dans d'autres milieux urbains.

Le contexte institutionnel fondamental dans lequel l'économie sociale a prospéré au Québec est essentiel à cette compréhension. Nous tenons à souligner que le contexte institutionnel joue un rôle considérable et que le soutien dont l'ESS bénéficiera dans différentes villes variera en

³ La Loi sur les coopératives au Québec a été modifiée en 1997 afin d'établir des coopératives solidaires composées de « membres qui sont utilisateurs des services fournis par la coopérative et des membres qui sont des travailleurs de la coopérative, des partenariats qui ont un intérêt économique ou social dans la poursuite des objets de la coopérative. Chaque groupe de membres peut élire un administrateur. Projet de loi 90 (Loi modifiant la Loi sur les coopératives pour permettre la création de coopératives de solidarité).

conséquence. Au Québec, comme nous l'avons dit, l'autonomie de l'administration municipale est limitée. Dans d'autres pays et régions, les Villes ont beaucoup plus de responsabilités et de pouvoir. Quel que soit leur contexte, les Villes ont en commun d'être de plus en plus confrontées à des défis qu'on leur demande de relever dans des contextes institutionnels et fiscaux souvent rigides qui ne correspondent pas à leurs réalités.

Au cœur de l'histoire de l'économie sociale du Québec se trouve le *processus*, la façon dont la société civile a stimulé le développement de cette économie et la manière dont les décideurs se sont associés aux acteurs pour concevoir les mesures politiques favorables les plus efficaces au fil du temps. Bien qu'il subsiste de nombreuses lacunes en matière de politiques et de désalignement institutionnel dans les différents paliers de gouvernement ou au sein des directions ou des ministères ayant des mandats limités, on comprend bien que ces lacunes ne peuvent être transcendées que par une collaboration élargie entre les parties prenantes ainsi que par une collaboration interministérielle, et parfois intergouvernementale.

Cette collaboration établit un cadre pour l'élaboration de politiques tel qu'illustré par l'entente de partenariat signée en 2009 par la Ville de Montréal, des acteurs de l'économie sociale, des agences de développement locales, des représentants de la finance solidaire et des chercheurs universitaires pour créer un espace de dialogue afin de mieux comprendre les besoins et les outils nécessaires au développement de l'économie sociale en reconnaissance de sa contribution au développement socioéconomique de la Ville de Montréal (voir encadré 1). Bien qu'aucune mesure politique en tant que telle ne fasse partie de l'accord, la nécessité d'un dialogue ou d'une concertation a été reconnue dans l'exploration et la proposition de nouvelles politiques, la révision ou l'élimination de politiques périmées. Nous reviendrons sur cette importante caractéristique de l'économie sociale au Québec, mais cela prépare le terrain pour ce qui suit. Les initiatives prises par le gouvernement et les organismes engagés en économie sociale à Montréal et partout au Québec sont le résultat de tels *processus* qui varient selon l'arrondissement/quartier, la région, le secteur, la population cible, et ainsi de suite. Comme pour beaucoup d'autres métropoles importantes dans le monde, la reconnaissance de la nature hétérogène de l'économie sociale est au cœur de l'expérience montréalaise, une ville culturellement riche et diversifiée, une ville engagée dans des stratégies innovantes pour un développement urbain inclusif, durable et démocratique (voir encadré 1). Bien qu'aucune mesure politique en tant que telle ne fasse partie de l'accord, la nécessité d'un dialogue ou d'une concertation⁴ a été reconnue dans l'exploration et la proposition de nouvelles politiques, la révision ou l'élimination de politiques périmées. Nous reviendrons sur cette importante caractéristique de l'économie sociale au Québec, mais cela prépare le terrain pour ce qui suit. Les initiatives prises par le gouvernement et les organismes engagés en économie sociale à Montréal et partout au Québec sont le résultat de tels *processus* qui varient selon l'arrondissement/quartier, la région, le secteur, la population cible, et ainsi de suite. Comme pour beaucoup d'autres métropoles importantes dans le monde, la reconnaissance de la nature hétérogène de l'économie sociale est au cœur de l'expérience montréalaise, une ville culturellement riche et diversifiée, une ville engagée dans des stratégies innovantes pour un développement urbain inclusif, durable et démocratique (voir encadré 1).

⁴ Un terme usité au Québec qui fait référence au dialogue entre les multiples parties prenantes dans le cadre d'une approche territoriale ou écosystémique du développement, en collaboration avec les acteurs locaux, y compris les entreprises, les organisations du travail et de la société civile, et la municipalité.

Encadré 1. Un partenariat d'économie sociale pour un développement communautaire durable (2009)

«Le partenariat, issu d'un engagement des acteurs de l'économie sociale et de l'administration municipale, est un véritable levier de croissance économique basé sur cinq orientations stratégiques, qui nous aideront à construire une société de plus en plus ouverte et inclusive :

- Le soutien à l'entrepreneuriat collectif pour consolider l'ancrage local, soutenir les entrepreneurs collectifs et développer un soutien aux projets majeurs de l'économie sociale;
- L'apport de l'économie sociale aux grands projets pour y favoriser son intégration dans une perspective de développement durable;
- L'apport de l'économie sociale à l'amélioration de la qualité de vie de la population pour sans cesse innover dans des domaines comme la culture, le développement durable, l'habitation, l'immobilier collectif, le loisir et le tourisme;
- Les pratiques d'affaires pour favoriser la croissance des entreprises d'économie sociale;
- La promotion de l'économie sociale pour se démarquer ici et ailleurs dans le monde par la créativité qui nous est propre » (Ville de Montréal, 2009:4-5).

La classification suivante des politiques publiques d'économie sociale comprend un cadre juridique et une législation; les organisations de soutien; les plans et programmes de développement; le renforcement des capacités; les stratégies de sensibilisation, de communication, de mobilisation, de recherche, de collecte de données et de transfert de connaissances. Nous définissons de nombreuses mesures stratégiques qui correspondent à cette classification en précisant leur champ politique, qui se situe dans la plupart des cas au niveau provincial, et qui ont un impact important sur le développement de l'économie sociale dans la Ville de Montréal, et comprennent parfois des mesures complémentaires adoptées par l'administration municipale. Dans certains cas, l'administration municipale est partenaire d'une initiative politique particulière, et dans d'autres, elle est chargée de son déploiement. Il s'agit d'un portrait haut en couleur, non linéaire, qui relie directement la capacité politique de l'administration municipale aux entreprises d'économie sociale. Nous devons considérer les politiques publiques favorables à l'économie sociale de Montréal comme un flux et non comme un stock de mesures conçues et mises en œuvre par l'administration municipale. Cela dit, et nous le répétons, le vent tourne. À notre avis, la Ville de Montréal aura plus de latitude pour lancer une politique municipale pour l'économie sociale. Le plus important dans tout cela est que les innovations en cours à Montréal sont portées par des acteurs de l'économie sociale en collaboration avec les mouvements sociaux, le secteur privé et les chambres de commerce, les établissements d'enseignement supérieur, les fournisseurs de services et les fondations de la santé et des services sociaux. Après deux ans d'une nouvelle administration municipale, certaines initiatives récentes obligent la Ville de Montréal à définir les processus de collaboration dans lesquels son partenariat de 2009 évoluera avec les acteurs de l'économie sociale et plus globalement, de la société civile. Des exemples sont donnés plus bas.

Dans cette première partie de ce document, nous avons résumé l'impact qui découle des mesures adoptées au provincial sur ce que nous appelons la *relation dérivée entre l'administration municipale et l'économie sociale*. Par la suite, nous illustrerons des exemples de soutien municipal ad hoc aux initiatives d'économie sociale à Montréal, certains de longue

date et d'autres plus récents. À notre avis, la croissance de cette forme de soutien se poursuivra, car certains efforts pourraient également amener une plus grande autonomie politique. De nombreuses initiatives nouvelles et dynamiques, qu'elles soient sectorielles ou intégrées dans des stratégies territoriales, émergent et n'attendent pas passivement l'appui du gouvernement pour démarrer. Elles remettent au contraire en question les pratiques traditionnelles et insistent sur la nécessité de nouvelles relations et de nouveaux modèles de développement pour amorcer la transition socioécologique.

L'administration municipale actuelle a démontré de l'intérêt à explorer cette avenue. Pour l'économie sociale, ce processus se situe dans un continuum de collaboration dans la conception des politiques qui a été au cœur de l'expérience de l'économie sociale du Québec et de Montréal.

1 Cadre juridique et législation favorable

1.1 *La loi sur l'économie sociale (2013)*

L'année 2013 fut cruciale pour l'économie sociale au Québec. Sous la gouverne du **ministère des Affaires municipales des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)**⁵, le gouvernement du Québec, le Chantier de l'économie sociale (le réseau des réseaux en économie sociale), les représentants de plusieurs ministères et des chercheurs universitaires ont collaboré à toutes les étapes de l'élaboration de cette loi-cadre. La Loi sur l'économie sociale a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 10 octobre 2013. Ce long processus de collaboration marque un tournant décisif dans l'histoire de l'économie sociale. Sa diversité et ses caractéristiques intersectorielles sont incarnées dans ce processus et dans la législation qui a été adoptée par la suite. L'adoption de cette loi impose la collaboration interministérielle et l'obligation pour tous les ministères d'intégrer l'économie sociale dans l'élaboration de nouvelles politiques et programmes publics. Elle consacre également dans la loi le dialogue de longue haleine entre les parties prenantes pour représenter la diversité de l'économie sociale entre les secteurs et les populations cibles.

Dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, tout ministre doit, dans ses interventions et à l'égard de tout organisme visé à l'article 4 et dont il a la responsabilité, reconnaître l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec, en prenant en considération l'économie sociale dans les mesures et les programmes, dans leur mise à jour ainsi que dans l'élaboration de nouveaux outils destinés aux entreprises. (Loi sur l'économie sociale, 2013, c. 22, s.7.)

La loi reconnaît le rôle de l'économie sociale et de ses trois principaux interlocuteurs, le Chantier de l'économie sociale, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et le réseau des coopératives du Québec dans le développement socioéconomique du Québec. Elle procure une définition légale coconstruite de l'économie sociale qui inclut « toutes les activités économiques ayant un but social menées par des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services, et qui sont exploitées conformément aux principes suivants :

⁵ Qui est devenu le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

- (1) l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;
- (2) l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);
- (3) les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres;
- (4) l'entreprise aspire à une viabilité économique;
- (5) les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise;
- (6) les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables. »

Les entreprises d'économie sociale peuvent adopter un des trois statuts légaux suivants : coopératives, mutuelles et entreprises à but non lucratif. Les coopératives sont à leur tour classées en cinq catégories : producteurs, travailleurs, actionnaires⁶, consommateurs et coopératives de solidarité⁷.

La loi sur l'économie sociale stipule également que le Gouvernement du Québec doit adopter un plan d'action d'économie sociale. Un premier plan quinquennal adopté en 2008, en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale, fut la base de l'argumentaire pour l'inclusion d'un plan quinquennal dans la législation. Le second plan d'action a été adopté pour la période 2015-2020. Le troisième sera annoncé par le gouvernement récemment élu dans les mois qui viennent.

1.2 Fiducies d'utilité sociale

Alors que la loi-cadre couvre divers modèles d'entreprises collectives, une innovation importante, la fiducie d'utilité sociale, gagne du terrain à Montréal et dans plusieurs autres régions du monde. Les fiducies foncières communautaires (FFC) sont les exemples les mieux connus de fiducies d'utilité sociale. La première FFC au Canada fut créée à Montréal en 1983, nécessitant à la fois la législation fédérale et provinciale. Elle est emblématique, car elle a empêché l'expulsion de nombreux résidents et familles de leurs maisons et de leur communauté dans un quartier du centre-ville ciblé par des promoteurs privés⁸. Il s'agit d'une victoire juridique historique pour la société civile.

Les fiducies d'utilité sociale plaident directement en faveur d'un objectif social de la propriété. Introduite pour la première fois en 1994 dans la réforme du Code civil du Québec (C.C.Q.), une fiducie d'utilité sociale n'est pas une personne morale, mais une forme juridique et un contrat juridique qui attribuent un but social à un patrimoine (par exemple, un bien foncier ou patrimonial). Plutôt que d'opérer au profit d'une entité privée, cette forme juridique permet à

⁶ Une coopérative de travailleurs actionnaires est une coopérative constituée en société qui possède partiellement l'entreprise dans laquelle les membres de la coopérative sont employés. La gouvernance de l'entreprise est partagée entre les travailleurs et les autres actionnaires.

⁷ Une coopérative de solidarité est une coopérative multipartite à but non lucratif qui rassemble au moins cinq personnes qui représentent au moins deux des catégories de membres suivantes : les membres utilisateurs, les membres travailleurs et les membres de soutien (autres personnes ou entreprises intéressées).

⁸ Pour les détails sur le « récit » de Milton Parc, voir : Hawley, Joshua et Dimitrios Roussopoulos (éd.) 2019. *Villages in Cities: Community Land Ownership, Cooperative Housing and the Milton Park Story*. Montréal : Black Rose Books.

un groupe d'individus de posséder et de gérer collectivement une ressource commune au profit d'une communauté (Marchand, 2019).

Les acteurs de l'économie sociale sont à promouvoir le développement des fiducies d'utilité sociale en milieu rural et urbain. À titre de modèle légal qui met davantage l'accent sur l'usage plutôt que sur la propriété, les entreprises d'économie sociale peuvent utiliser les fiducies d'utilité sociale pour assurer une protection perpétuelle de l'immobilier ou des terrains contre la spéculation, sous une forme de gouvernance collective (Marchand, atelier, 29 mai 2019). Par exemple, lorsqu'elle est appliquée à un milieu naturel, une fiducie d'utilité sociale protégera son intégrité écologique et sa raison d'être. Lorsqu'elle est appliquée à un bâtiment patrimonial, une fiducie d'utilité sociale préservera sa valeur historique (Marchand, 2019:12). Les fiducies d'utilité sociale transforment essentiellement la façon dont on réfléchit aux droits fonciers ou immobiliers et à leur gouvernance.

Pour l'instant, il y a 12 fiducies d'utilité sociale au Québec (Marchand, atelier, 29 mai 2019). Alors que la spéculation immobilière continue de réduire l'abordabilité du logement, le modèle de fiducie d'utilité sociale est maintenant considéré comme un moyen de maintenir l'abordabilité à long terme⁹. En ce moment, la Ville de Montréal explore cette option avec des acteurs de l'économie sociale qui, en fin de compte, nécessiteront un soutien de l'administration municipale. Ce développement sera suivi de près.

2 Les organisations de soutien

Les limites de l'autonomie des politiques municipales affectent également l'identification des organismes de soutien de la Ville de Montréal qui sont fréquemment déterminés et gérés au niveau provincial. Cela dit, certaines responsabilités sont prises en charge et mises en œuvre par les municipalités quand elles sont adaptées à leur contexte particulier. Nous commencerons par donner des exemples de soutien institutionnel au niveau provincial, qui seront suivis d'exemples au niveau municipal.

2.1 *Provincial*

Comme mentionné dans les sections précédentes portant sur la législation, selon la loi, l'économie sociale doit maintenant être intégrée dans des mesures publiques et dans les programmes de tous les ministères. En conséquence, plusieurs ministères ont réagi de différentes manières à la loi-cadre en : i) adoptant des plans d'action spécifiquement pour l'économie sociale; ii) reconnaissant le rôle de l'économie sociale dans les plans d'action connexes; iii) ajoutant l'économie sociale au mandat d'une unité existante ou en créant des unités administratives dédiées à l'économie sociale. Nous pouvons retracer ces décisions à l'adoption du premier plan d'action en 2008 qui a permis d'augmenter la visibilité de l'économie sociale au sein du gouvernement et d'intégrer un processus de coconstruction dans des politiques publiques difficile, voire impossible à renverser, quel que soit le parti politique au pouvoir (ministère des Affaires municipales et des Régions, 2008).

⁹ Au centre de l'intérêt pour ce modèle se trouve le TIESS (Territoires innovants en économie sociale et solidaire), un organisme de liaison et de transfert de connaissances en économie sociale qui a récemment publié une synthèse de connaissances sur les fiducies d'utilité sociale. Parmi les projets actuels du TIESS se trouve le suivi d'un projet pilote et la production d'un guide sur la création de fiducies d'utilité sociale pour les entreprises d'économie sociale.

Tableau 1. Le plan d'action gouvernemental sur l'entrepreneuriat collectif (2008)

Non du ministère	Ministère des Affaires municipales et des Régions
Date (année)	2008
Politique	<i>Plan d'action gouvernemental sur l'entrepreneuriat collectif (2008)</i>
Description	Le plan a fait progresser la reconnaissance de l'économie sociale à titre d'outil important pour le développement territorial nécessitant un soutien interministériel.

Même si le plan d'action gouvernemental de 2008 a été adopté par le **ministère des Affaires municipales et des Régions**¹⁰, la responsabilité de l'économie sociale a ensuite été transférée au **ministère du Développement économique** en 2012. Le **MAMR** a continué de prendre en charge certaines responsabilités par le biais de son appui aux municipalités pour le développement local et territorial, y compris avec un fonds de 420 millions de dollars (2016-2019) mis à la disposition des municipalités pour leurs priorités de développement.

À l'heure actuelle, c'est le **ministère de l'Économie et de l'Innovation** (MEI) qui est chargé de l'économie sociale¹¹.

Tableau 2. Plan d'action gouvernemental pour l'économie sociale 2015-2020

Nom du Ministère	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Date (année)	2014
Politique	<i>Plan d'action gouvernemental pour l'économie sociale 2015-2020</i>
Description	Les principaux objectifs du plan d'action étaient de renforcer le potentiel des entreprises d'économie sociale et de promouvoir leur croissance, en particulier en facilitant leur accès aux marchés et à la finance solidaire. Le Plan d'action a alloué un budget de 100 millions de dollars pour créer ou maintenir 30 000 emplois sur la période 2015-2020 (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2014).

Sur le plan administratif, l'équipe de l'entrepreneuriat collectif, au sein de la direction du développement des affaires du MEI, coordonne les interventions gouvernementales dans l'économie sociale. L'équipe gère également quelques programmes de plus petite envergure et fournit un soutien financier aux organismes de réseautage (organisations intermédiaires) dont le Chantier de l'économie sociale et le CQCM. Elle soutient également les pôles régionaux d'économie sociale à travers le Québec, y compris le pôle régional de Montréal, le **Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM)**¹². Le MEI est également responsable de la politique d'innovation du gouvernement du Québec et, dans ce contexte, finance quatre centres de liaison et de transfert des connaissances en innovation sociale, incluant Les Territoires innovants en économie sociale et solidaire¹³, une initiative du Chantier de l'économie sociale et de ses centres de recherche.

En 2018, le MEI a adopté un **plan d'action gouvernemental** supplémentaire : le Plan d'action gouvernemental en Économie Sociale 2017-2022 (PAGES), accompagné d'une enveloppe budgétaire de 345,7 millions \$ (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2018). Même si le

¹⁰ Présentement renommé *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*.

¹¹ Ce ministère était connu auparavant sous le nom de *ministère de l'Économie, de Science et de l'Innovation* (MESI) jusqu'à ce qu'il change de nom sous le nouveau gouvernement élu en 2018. Le plan d'action a été adopté sous le MESI. Rien n'a changé puisque le gouvernement est engagé dans ce plan jusqu'en 2020.

¹² Il y a 19 pôles régionaux d'économie sociale dans toutes les régions du Québec et trois pôles supplémentaires représentant les communautés autochtones. Chaque pôle est un interlocuteur officiel sur les questions d'économie sociale et favorise la coopération entre les différentes parties prenantes de la communauté. Le CESIM est le pôle régional de l'économie sociale pour Montréal.

¹³ Le TIESS est un organisme de transfert des connaissances en économie sociale.

PAGES a été annoncé en 2018, la première année de financement a été comptabilisée dans l'exercice financier 2017-2018. Ce plan d'action reconnaît la contribution potentielle de l'entrepreneuriat collectif au développement économique du Québec, désignant une enveloppe de 4,7 millions de dollars pour les entreprises collectives. Le Chantier de l'économie sociale a reçu 180 000 \$ pour une période de trois ans (2018-2021) avec le mandat d'accompagner les projets structurants.

Tableau 3. Plan d'action gouvernemental en Économie Sociale 2017-2022

Nom du ministère	Ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation
Date (année)	2017
Politique	Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2017-2022
Description	Le Chantier a reçu 180 000 \$ sur une période de trois ans pour soutenir les <i>projets structurants</i> (les initiatives à forte incidence potentielle) en économie sociale.

En plus du MEI, le **ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** a adopté une stratégie de développement durable 2015-2020, incluant le soutien pour le développement des entreprises d'économie sociale qui contribuent à la transition vers une économie verte et responsable (ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques, 2015).

Tableau 4. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Nom du ministère	Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques
Date	28 octobre 2015
Politique	Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020
Description	Identifie comme un élément de la stratégie le soutien au développement des entreprises d'économie sociale qui travaillent à la transition vers une économie verte et responsable

Historiquement, le **ministère du Travail, de l'Emploi, et de Solidarité sociale** a été un partenaire des organisations d'économie sociale. Son plan d'action sur développement durable 2016-2020 a défini comme un de ses objectifs le soutien au développement de l'économie sociale au Québec, incluant la formation de 3 400 travailleurs/travailleuses de soutien à domicile d'ici 2020. Selon le rapport annuel du ministère 2018-2019, au 31 mars 2019 plus de 2 100 employés s'étaient inscrits à ce programme de formation.

Tableau 5. Plan d'action sur le développement durable 2016-2020

Nom du ministère	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Date	19 mars 2016
Politique	Plan d'action sur le développement durable 2016-2020
Description	Identifie comme un de ses objectifs le soutien au développement de l'économie sociale au Québec, incluant la formation de 3 400 travailleurs/travailleuses de soutien à domicile d'ici 2020.

2.2 Municipal

Tout en respectant les limites de son cadre juridique, la Ville de Montréal a également mis en œuvre plusieurs actions concrètes en faveur de l'économie sociale depuis 2013. Tel qu'indiqué plus tôt, Montréal a adopté **un partenariat d'économie sociale pour le développement**

communautaire et durable en 2009 avant même l'adoption de la loi-cadre sur l'économie sociale en 2013 (Ville de Montréal, 2009). En reconnaissance de l'importante contribution de l'économie sociale au développement socioéconomique de Montréal, le partenariat a identifié cinq engagements : le soutien aux entreprises collectives; l'accroissement du rôle de l'économie sociale dans les grands projets urbains; la facilitation d'une plus grande contribution de l'économie sociale à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens; l'encouragement du secteur privé à être plus ouvert à l'économie sociale et l'engagement dans une promotion plus intégrée de l'économie sociale (Ville de Montréal, 2009:16).

Tableau 6. Un partenariat d'économie sociale pour le développement communautaire et durable (2009)

Engagement direct	Ville de Montréal
Date (année)	2009
Politique	Un partenariat d'économie sociale pour le développement communautaire et durable (2009)
Description	Établit la reconnaissance officielle de la contribution de l'économie sociale en réponse aux défis les plus importants de Montréal.

La Ville de Montréal ne possédait pas de structure formelle pour prendre en charge les responsabilités définies dans l'entente de partenariat 2009. Elle a identifié la direction du logement et du développement social comme partenaire majeur et a mis sur pied une unité informelle d'économie sociale avec un/une commissaire à l'économie sociale. L'établissement d'un bureau d'économie sociale a consolidé la reconnaissance par la ville du besoin d'une représentation de l'économie sociale au niveau municipal. Le transfert ultérieur de la responsabilité de l'économie sociale à la direction du développement économique, à la demande des acteurs de l'économie sociale, a confirmé la reconnaissance par la Ville du rôle plus large de l'économie sociale dans l'économie locale, au-delà de sa contribution importante, mais plus limitée aux affaires sociales.

En 2018, avec l'adoption d'un plan d'action pour l'innovation sociale, une nouvelle équipe d'innovation sociale a été établie informellement au sein de la direction du développement économique. Cette équipe est présentement responsable de l'économie sociale au sein de la Ville de Montréal, ainsi que du développement et du financement des programmes et des partenariats avec les parties prenantes en accord avec son premier **plan d'action pour l'innovation sociale (2018-2022)**, aussi connu sous le nom de plan d'action TISSER (Ville de Montréal, 2018). Il s'agit de l'un des huit plans d'action du programme plus étendu de développement économique de la Ville. En définissant les actions que la Ville peut entreprendre pour promouvoir et intégrer l'économie sociale à sa stratégie de développement socioéconomique, aussi bien que dans ses opérations générales que dans la vie quotidienne des citoyens, la Ville pose un regard écosystémique ou intégré à l'économie sociale, au-delà des entreprises collectives qui constituent ce secteur. Cela intervient après plusieurs années de collaboration avec les acteurs de l'économie sociale, les organisations et les réseaux. L'intégration de l'économie sociale dans un modèle territorial est au cœur de la réussite du soutien municipal apporté à la diversité des acteurs, des organisations, des entreprises et des réseaux de l'économie sociale à Montréal.

Tableau 7. Directions liées à l'ESS au sein de la Ville de Montréal

Nom de la direction	Nom de la politique	Date (année)	Description
Bureau de l'économie sociale (Direction du développement social)	-	2009	Le mandat de l'économie sociale a d'abord été confié à la direction du logement et du développement social, puis il a été transféré à la direction du développement économique.
Équipe d'innovation sociale (Direction du développement économique)	Plan d'action pour l'innovation sociale (2018-2022)	2018	La promotion de l'économie sociale dans la Ville de Montréal.

Les exemples suivants démontrent la voie que la Ville a empruntée dans les dernières années pour travailler de concert avec les organisations d'économie sociale dans la gestion des espaces publics (parcs et bâtiments) par les biais d'une gouvernance innovante et collaborative (voir encadrés 2, 3, 4 et 5). Ces processus reconnaissent le lien intrinsèque entre l'économie sociale et le concept des communs. Inspirées par des initiatives¹⁴ de nombreuses villes à travers le monde, ces illustrations traversent les secteurs et illustrent l'intérêt croissant pour les intersections entre l'économie sociale et les formes novatrices de gouvernance dans un contexte urbain. C'est aussi une forte indication de l'orientation que prend la Ville de Montréal et, surtout, de sa reconnaissance du fait que le partenariat avec les acteurs de l'économie sociale est essentiel à la réalisation de ses objectifs de développement urbain durable et inclusif. Au-delà des initiatives individuelles, une initiative territoriale nouvelle et évolutive dans l'est de Montréal pourrait inciter la Ville à un processus semblable.

¹⁴ Pour les détails sur le concept de City as Commons (Villes en tant que commune), voir : <https://labgov.city/city-as-a-commons/>

Encadré 2. La Tohu et le parc Frédéric Back

La Tohu est le théâtre d'un cirque financé par l'économie sociale, engagé dans le développement durable, l'insertion au travail pour les jeunes privés de leurs droits et l'engagement communautaire. Il est situé avec d'autres grandes institutions de cirque telles l'École nationale de cirque et le Cirque du Soleil de renommée internationale dans la Cité des arts du cirque dans l'arrondissement St-Michel-Parc-Extension-Villeray de Montréal. En face du théâtre se trouve une très grande carrière abandonnée et une décharge qui a été transformée en un écoparc public, un bien commun. Le parc Frédéric Back est le projet de transformation environnementale le plus ambitieux jamais entrepris par la Ville de Montréal. Ses quelque 190 hectares offrent de multiples activités aux citoyens de Montréal.

Le terrain occupé par La Tohu et le parc Frédéric Back fut acquis par la Ville de Montréal en 1995, dans le cadre de son initiative verdure, pour transformer ce terrain en un parc pour les citoyens¹⁵. En raison de sa proximité et de son engagement envers l'environnement, la Ville a confié à La Tohu en 2017 le mandat de gérer un centre d'accueil et d'interprétation du parc. Pour que cela soit efficace, La Tohu collabore maintenant avec plusieurs directions de la Ville de Montréal, notamment celles liées à la culture et aux parcs publics, ainsi qu'avec l'arrondissement St-Michel-Parc-Extension-Villeray.

Cette activité collaborative et multisectorielle est régie par divers comités et tables de concertation, impliquant un groupe diversifié de partenaires culturels, communautaires, environnementaux et issus du milieu des loisirs dans la programmation et l'appropriation d'un nouvel espace public, le tout sous la direction partagée de l'administration municipale et d'une entreprise d'économie sociale à but non lucratif, La Tohu.

Le partenariat permet de faire preuve de souplesse et de réactivité dans la conception et la mise en place de programmes, mais offre également une occasion unique pour de multiples parties prenantes de définir collectivement la vision du futur parc. La Ville de Montréal a franchi plusieurs barrières institutionnelles en travaillant avec les diverses directions au sein de l'administration municipale, en collaborant avec un organisme d'économie sociale et avec des partenaires communautaires dans la cogestion d'un parc. Avec cette initiative qui peut être reproduite dans d'autres contextes, la Ville de Montréal génère de l'innovation dans la gouvernance d'un bien commun.

Encadré 3. Les Ateliers créatifs

Les Ateliers créatifs sont une initiative de développement immobilier à but non lucratif dont la mission est de développer et de protéger des espaces de travail abordables et peu coûteux pour les artistes des quartiers de Montréal. Ils travaillent avec la communauté artistique et les organisations locales de développement pour développer et gérer des bâtiments dans divers secteurs de la ville selon des modèles d'affaires d'économie sociale.

Les Ateliers créatifs ont été fondés en 2007 à la suite d'une mobilisation locale pour sauver un immeuble où les artistes étaient menacés d'expulsion¹⁶. En 2009, l'ancienne usine de textile a été achetée et rénovée pour pouvoir accueillir 43 ateliers mis à la disposition de plus d'une centaine de créateurs. Depuis, ils ont participé à plusieurs projets, dont des acquisitions et la gestion d'espaces locatifs réservés dans les grands bâtiments. La Ville de Montréal a été un partenaire stratégique dans ces initiatives.

Par exemple, en 2016, les Ateliers créatifs ont inauguré la Sainte-Catherine, un immeuble de 18 000 pieds carrés occupé par des artistes, des artisans et des organisations culturelles. Cette acquisition a été rendue possible par la collaboration de la Société d'Habitation et de Développement de Montréal, une corporation paramunicipale de développement du logement, qui a acquis l'immeuble avec la promesse de le revendre aux Ateliers créatifs au cours des 10 années suivantes.

¹⁵ <http://tohu.ca/fr/a-propos/>

¹⁶ <https://www.atelierscreatifs.org/Historique>

Encadré 4. Partenariat Quartier des spectacles

« *Vivre, apprendre créer se divertir.* »

Le Quartier des Spectacles est un quartier spécial situé au centre-Ville de Montréal qui a traditionnellement accueilli de nombreuses institutions culturelles et de divertissement. En reconnaissance de la popularité du quartier auprès des citoyens et des touristes en raison de son identité unique, un organisme à but non lucratif, **Partenariat Quartier des Spectacles** a été créé en 2003 avec pour mission d'élaborer un plan stratégique pour le développement futur du quartier¹⁷. À la suite de sa création, la Ville de Montréal confié au Partenariat l'animation de tous les espaces publics dans le quartier et d'accueillir les projets artistiques et culturels.

L'intérêt que portent d'autres villes au Quartier des Spectacles témoigne de son succès à relier les espaces publics du quartier aux résidents par le biais des arts et de la culture. En 2019, l'organisation d'économie sociale a signé un protocole d'entente avec le gouvernement métropolitain de Séoul pour exposer les installations innovantes que le Partenariat a hébergées dans le Quartier des spectacles à Séoul, en Corée du Sud.

Encadré 5. Entremise

« *Pour relier les espaces sans habitants aux habitants sans espace.* »

Montréal est confrontée à un problème à double tranchant. D'une part, les locataires ont du mal à trouver un logement abordable en raison du plus bas taux d'occupation depuis des années. D'autre part, il y a beaucoup d'espaces commerciaux vacants qui ne servent à personne. Selon un rapport de la Ville de Montréal, il y avait 43 immeubles vacants dans le seul quartier Ville-Marie (centre-ville) en 2016 (Ville de Montréal, 2016).

Pour lutter contre ce déséquilibre de l'offre et la demande, la Ville a financé un projet mené par **Entremise** (médiation), un organisme d'économie sociale dont la mission est de transformer les immeubles inoccupés en lieux temporaires pour abriter ceux qui en ont le plus besoin; les organismes à but non lucratif, les entreprises sociales, les artistes et d'autres qui ont du mal à trouver des espaces de bureaux abordables, pendant que les immeubles vacants sont en cours de transformation pour un usage plus permanent. Le site Internet de l'**Entremise** identifie quatre piliers principaux comme base de son travail : l'économie sociale, la régénération urbaine, l'inclusion radicale et le patrimoine vivant¹⁸. Le premier projet pilote, Project Young, inauguré en juin 2019, abrite environ 40 organismes divers. La Ville de Montréal a fourni l'immeuble industriel non occupé pour une période de 22 mois pour le projet transitoire.

Cette initiative multipartite et intersectorielle est l'un des nombreux exemples dans lesquelles la Ville soutient l'économie sociale en s'associant à d'autres acteurs majeurs, dont le gouvernement provincial et les acteurs du financement social.

¹⁷ <https://www.quartierdesspectacles.com/fr/a-propos/histoire-et-vision/>

¹⁸ <https://www.entremise.ca/mission#mission/mission>

3 Plans et programmes de développement

3.1 *Fédéral*

En novembre 2017, la Ville de Montréal a reçu 50 millions \$ à titre de gagnant du **Défi ville intelligente** du **ministère fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités**. Ce concours a invité les administrations municipales et régionales à élaborer et à appliquer des solutions intelligentes aux enjeux les plus importants par l'innovation, les données et la technologie (Infrastructure Canada, 2019). Après plus d'une année complète de consultations en matière de planification et de coconstruction afin de recueillir les commentaires des citoyens sur les enjeux les plus importants pour Montréal, en unissant ses forces à celles de 36 partenaires du projet, la Ville a présenté une proposition gagnante visant à s'attaquer à deux grands enjeux urbains; la mobilité et l'accès à la nourriture.

Tant dans le domaine de la mobilité que des systèmes alimentaires, les organismes d'économie sociale ont été sélectionnés dans la proposition de la Ville de Montréal de diriger des innovations présentant un grand potentiel d'amélioration du bien-être des citoyens de leur quartier. Le **Laboratoire en innovation urbaine de Montréal (LIUM)**, une structure municipale, coordonne l'initiative Ville intelligente.

Sur le thème de la mobilité, **Solon**, une entreprise d'économie sociale, dont la mission est de soutenir des projets collectifs de base pour créer des environnements de vie durables, mène ce projet. Il est chargé de coordonner d'autres partenaires dans l'amélioration de l'accès à la mobilité, la réduction du nombre de voitures dans les rues et le développement de solutions de mobilité dans les quartiers.

Récolte et **Cantine pour Tous**, deux organisations d'économie sociale dans le secteur alimentaire, sont les fers de lance d'un effort visant à créer des systèmes alimentaires durables pour lutter contre l'insécurité alimentaire et réduire l'impact environnemental. Avec l'appui du LIUM, la priorité est donnée à la collaboration avec un réseau d'organismes et d'associations d'économie sociale afin d'améliorer l'accès à des aliments sains pour certaines populations cibles à Montréal.

Ce sont des exemples éloquentes de l'alignement entre les domaines politiques, en l'occurrence les administrations fédérale et municipale. En assurant la coordination de ce programme fédéral, le LIUM peut offrir le soutien requis. Cette « coproduction » de la politique publique, c'est-à-dire la mise en œuvre d'une politique fédérale par une administration municipale, sera un modèle de collaboration continue.

3.2 *Provincial*

L'adoption de la loi sur l'économie sociale en 2013 a dessiné les contours des politiques publiques au Québec. La création d'un espace d'action pour un dialogue continu, la table des partenaires, pour conseiller le gouvernement sur l'élaboration de plans d'action pour l'économie sociale est exigée par la loi. Le plan d'action 2015-2020 a identifié la nécessité d'accroître la capacité de l'économie sociale à répondre à trois besoins croissants de la société québécoise : les services de soins à domicile pour une population vieillissante, l'intégration des chômeurs au marché du travail et le soutien aux coopératives de travailleurs en cas de relèvements

des entreprises (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2015)¹⁹. Il a également renforcé plusieurs engagements financiers du gouvernement, dont le renouvellement d'**Investissement Québec**²⁰ dans le **Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)** et le soutien au **Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)**²¹. En résumé le plan d'action a alloué un budget de 100 millions \$ pour créer ou maintenir 30 000 emplois durant la période 2015-2020.

L'un des résultats critiques du premier plan d'action a été la publication du premier Portrait statistique national de l'économie sociale du Québec en 2019, qui a fourni des données systématiques et urgentes sur l'économie sociale. Jusqu'en 2019, les données disponibles étaient en grande partie anecdotiques et dépassées. L'Institut de la statistique du Québec recueillera maintenant toutes les informations sur l'économie sociale du Québec. Il est à noter que le développement de cette base de données a également été un processus de coconstruction avec des chercheurs en économie sociale. Selon le premier rapport, d'après les données de 2016, il y a plus de 11 000 entreprises d'économie sociale au Québec, dont 2 780 à Montréal, avec un revenu brut de 47,8 milliards \$, employant plus de 220 000 personnes (Institut de la Statistique du Québec, 2019). L'économie sociale représente environ 4,5 % du nombre d'établissements enregistrés à Montréal.

Une autre stratégie pangouvernementale, la **Stratégie gouvernementale de développement durable du gouvernement du Québec** engage le gouvernement provincial à appuyer des modèles et des pratiques d'affaires écologiques et durables (ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, 2015). L'objectif 2 de cette stratégie identifie le soutien aux organisations d'économie sociale verte comme l'une de ses principales actions.

Nées de la mobilisation des acteurs communautaires, les entreprises d'économie sociale, y compris les coopératives, ont la capacité d'identifier et de répondre efficacement aux besoins émergents de leurs communautés. En conséquence, ils sont un moteur important d'innovation sociale et de création de richesse collective. Le développement de ce modèle d'affaires dans des secteurs liés à l'environnement et au développement durable, par exemple dans les domaines de la gestion responsable des ressources naturelles, de la gestion des déchets ou des technologies propres, contribue de manière significative à la réalisation de l'objectif visé (ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, 2015:36-37).

La contribution de l'économie sociale pour trouver réponse aux inégalités sociales est également soulignée dans des sections subséquentes de cette stratégie. Bien que l'étendue de la portée et de l'impact de la stratégie de développement durable n'aient pas encore été mesurés, c'est l'un des nombreux exemples qui démontrent la présence croissante de l'économie sociale dans divers secteurs, ministères, domaines politiques et priorités. L'exemple ci-dessus de La Tohu n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres dans lesquels la Ville collabore directement avec une entreprise d'économie sociale engagée dans le développement durable. Bien qu'il

¹⁹ Le gouvernement a mis de côté un million de dollars pour le programme collectif de soutien à la relève des travailleurs, qui vise à fournir des services de consultation professionnelle pour les travailleurs et leurs employeurs dans la création d'une coopérative de travailleurs au sein du processus de relève des entreprises. Toutefois, le programme n'a pas encore été mis en œuvre.

²⁰ Investissement Québec est la branche de financement au gouvernement du Québec, sous le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

²¹ RISQ a été créé en 1997 Chantier et est le premier fonds d'investissement exclusivement voué aux entreprises collectives. Sur la capitalisation initiale de 10 millions de dollars, 50 % ont été financés par le gouvernement et les 50 % autres par des entreprises privées. RISQ soutient les entreprises collectives dans les phases de prédémarrage, de consolidation et d'expansion..

s'agisse d'une illustration phare, il y en a plusieurs autres, y compris Solon (mobilité) et Récolte (nourriture) mentionnés ci-dessus.

3.3 Municipal

Entre avril et mai 2019, la Ville de Montréal, dirigée par la mairesse Valérie Plante, a présenté sa nouvelle stratégie de développement économique pour 2018-2022 qui inclue huit plans d'action distincts. Tel que mentionné plus haut le **plan d'action pour l'innovation sociale 2018-2022** reconnaît la nécessité de soutenir l'économie sociale dans le cadre de son engagement à favoriser toutes les formes d'entrepreneuriat (Ville de Montréal, 2018:12). En particulier, la Ville augmentera l'accès au marché pour les entreprises collectives, en modifiant ses pratiques d'approvisionnement²². De plus, la Ville s'engage à appuyer la participation des acteurs montréalais aux forums internationaux sur l'économie sociale, dont le **Forum mondial sur l'économie sociale (FEE)** ainsi que l'organisation de missions d'études à l'étranger. En 2018, la Ville de Montréal a financé une délégation d'acteurs montréalais pour participer à l'événement GSEF Bilbao 2018, et en 2018-2019, elle a financé deux missions d'étude à Barcelone et Séoul pour promouvoir la mobilisation et le partage du savoir entre les villes engagées dans l'économie sociale à l'échelle internationale.

3.3.1 Logement abordable

Contrairement à de nombreuses administrations municipales qui ont investi exclusivement dans le logement social pour répondre aux besoins de ses populations les plus vulnérables, Montréal s'est fortement appuyée sur les organismes d'économie sociale pour développer des logements communautaires accessibles et abordables. Depuis 2018, parmi les 60 071 logements sociaux et communautaires de Montréal, moins de 35 % sont des logements sociaux; 30 % sont des coopératives d'habitation à but non lucratif et 24 % des coopératives d'habitation (Ville de Montréal, 2018). Bien que le financement de ces initiatives ait été assuré principalement par le gouvernement du Québec, tous les paliers de gouvernement sont impliqués. En 2016, après une absence de plusieurs décennies, le gouvernement du Canada a renouvelé le financement pour le logement communautaire.

Depuis 1996, le principal instrument d'application des politiques est **Accès Logis**, un programme provincial de soutien financier au logement public, privé et communautaire. Son objectif est de soutenir la construction ou la rénovation de logements pour les ménages à faible revenu ou les personnes ayant des besoins particuliers. En 2016, Montréal s'est vu confier l'entière responsabilité de la gestion des fonds provinciaux pour le logement social et communautaire et a créé **Accès Logis Montréal**, un nouveau programme municipal avec la même structure, la même mission et la même clientèle que la branche provinciale, mais mieux adapté au contexte montréalais. Cet organisme est cofinancé par **la Société d'habitation Québec** (organisme provincial) et la communauté métropolitaine de Montréal.

Au fil des ans, le nombre de logements coopératifs et sans but lucratif a considérablement augmenté. Il y a plus de 640 coopératives d'habitation dans la région de Montréal qui offrent un logement abordable à plus de 14 000 ménages ainsi que plus de 200 entreprises à but non lucratif qui disposent de plus de 18 000 logements (Ville de Montréal, 2018 c). Durant la période couverte par ce document (2013-2019), le soutien municipal pour le développement de

²² L'adhésion de la Ville à « L'économie sociale, j'achète! » le programme d'approvisionnement est discuté plus loin dans ce document.

logements coopératifs et à but non lucratif s'est accéléré depuis l'élection de la nouvelle administration 2018.

En novembre 2019, la Ville a annoncé un soutien supplémentaire avec une subvention pouvant aller jusqu'à 5,3 millions \$ pour la création de 122 logements abordables pour les étudiants du district Rosemont-La Petite-Patrie, une contribution directe de l'administration municipale (Ville de Montréal, 2019). Sous la gouverne de **l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE)**, 213 logements sont déjà en construction, 90 seront disponibles en 2020 (voir l'encadré 6). L'objectif d'**UTILE** est de mettre à la disposition des étudiants 500 logements en coopérative d'habitation au cours des cinq prochaines années. La Ville de Montréal s'est engagée à collaborer et à appuyer cette initiative, abordant ainsi deux questions, l'accès à des logements étudiants abordables et l'atténuation de la pression sur le marché locatif pour les familles.

Le 10 février 2020, le journal La Presse rapportait que la Ville annonçait le programme *Réno logement abordable* dans la mise en œuvre de son engagement actuel de créer 12 000 logements abordables d'ici 2021, comme indiqué dans son Plan d'action pour l'innovation sociale 2018-2022. Le nouveau programme améliorera considérablement les conditions de propriété existantes et, en particulier, répondra à la pénurie actuelle de logements de qualité à Montréal en accordant des subventions unitaires jusqu'à concurrence de 500 000 \$ par immeuble. Pour être admissibles, les propriétaires doivent fournir des logements à faible coût au tiers de ses occupants. Tous les occupants seront informés du coût total des rénovations, du montant de la subvention, ainsi que de la possibilité pour eux de s'opposer formellement à l'augmentation du loyer. Les logements communautaires et coopératifs seront admissibles à ces subventions. Le programme est financé conjointement par la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, en conformité avec le transfert des budgets et responsabilités en matière de logement dans la ville, dans le cadre de l'entente entre Québec et Montréal qui reconnaît le statut distinct de la Ville.

Comme indiqué ci-dessus, la Ville a récemment annoncé qu'elle exercera le droit de premier refus d'acheter des propriétés à vendre et de les convertir en logements sociaux. La Ville a identifié 300 propriétés potentielles dans des zones où les logements locatifs sont rares.

Encadré 6. UTILE

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) est une entreprise d'économie sociale créée par des étudiants et vouée au développement des coopératives d'habitation étudiantes. Près de 70 % de la population étudiante à Montréal vit dans des logements aux loyers élevés, la plupart ont des revenus modestes, beaucoup survivent grâce à des prêts étudiants et des bourses (Ville de Montréal 2019a).

UTILE a joué un rôle déterminant dans la création d'un fonds d'investissement (Logement étudiant populaire universitaire) pour financer le logement coopératif étudiant initié par l'Association étudiante de l'Université Concordia à Montréal. Le fonds initial a permis aux partenaires de financement social d'investir davantage, entre autres, le Chantier de l'économie sociale, Trust et les trois paliers de gouvernement en 2017, permettant l'achat de terrains et la construction de la première coopérative d'habitation étudiante au centre-Ville de Montréal. Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), a investi 3 millions \$²³.

3.3.2. Sports et loisirs

La charte montréalaise des droits et responsabilités, adoptée le 20 juin²⁴, affirme que « Les loisirs, les activités physiques et sportives sont des aspects de la qualité de vie qui contribuent au développement personnel global et à l'intégration culturelle et sociale » (Ville de Montréal, 2017). Les administrations municipales jouent un rôle incontesté dans l'accès aux infrastructures publiques pour les loisirs et les activités sportives. À Montréal, on estime que 75 % des activités de loisirs sont offertes par des organismes d'économie sociale à but non lucratif (voir l'exemple du YMCA). Un exemple du partenariat entre la Ville de Montréal et les organismes d'économie sociale est le YMCA (voir encadré 7).

²³<https://www.cmhc-schl.gc.ca/en/media-newsroom/news-releases/2019/innovative-funding-model-creates-affordable-student-housing-montreal>

²⁴ Il y a actuellement une 4^e édition de la Charte des droits et responsabilités de Montréal (2017), mais la Charte est entrée en vigueur pour la première fois le 1er janvier 2006, après le consensus des citoyens au Sommet de Montréal en 2002.

Encadré 7. YMCA

Les divers partenariats entre le YMCA du Québec et la Ville de Montréal, que les deux parties ont soit finalisé ou dont elles discutent actuellement, sont des exemples de l'appui que la Ville de Montréal apporte aux organismes d'économie sociale dans divers secteurs, dont le secteur des sports et des loisirs et l'éducation.

Fondé au Royaume-Uni, le premier YMCA en Amérique du Nord a été établi en 1851 à Montréal²⁵. Depuis, le YMCA du Québec, un organisme d'économie sociale à but non lucratif qui a des succursales partout au Québec, offre des programmes sociaux et éducatifs ouverts à tous, mais surtout axés sur les jeunes et les femmes.

Dans le secteur des sports et des loisirs, la Ville de Montréal a acheté une banque d'heures d'accès à la piscine au YMCA pour offrir plus de temps d'accès à la baignade publique, car les piscines publiques existantes n'étaient pas en mesure de répondre aux besoins de tous les citoyens. Cinq succursales du YMCA à Montréal, à Cartierville, du Parc, Saint-Laurent, Westmount et le centre-ville offrent gratuitement la baignade publique aux Montréalais, avec une preuve d'adresse à Montréal.

Le YMCA de Cartierville est un cas particulièrement intéressant, puisque sa création même a été rendue possible grâce à un partenariat multipartite entre le YMCA du Québec, le ministère de l'Éducation du Québec, la Ville de Montréal et l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. En 2010, à la lumière de l'absence d'installations sportives et récréatives dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, les partenaires susmentionnés se sont réunis pour construire le premier YMCA en 20 ans.

3.3.3 Systèmes alimentaires

En 2016, le conseil de Ville de Montréal a adopté une motion pour la création d'un **conseil sur la politique alimentaire**. La mission de ce conseil est d'assurer la sécurité alimentaire des populations vulnérables, l'accès à de la nourriture saine pour tous et l'élaboration d'un système alimentaire pour Montréal. Le **Système alimentaire de Montréal (SAM)** est l'organe opérationnel de cette initiative et travaille en étroite collaboration avec les organisations d'économie sociale, y compris **Récolte** et **Cantine pour Tous**, tous deux actifs dans l'initiative Villes intelligentes, comme indiqué ci-dessus. Les projets **SAM** incluent l'agriculture urbaine et les jardins communautaires, les « Marchés de solidarité » dans les zones considérées comme des « déserts » alimentaires et la réduction du gaspillage alimentaire. Avec l'appui de la Ville, une vaste alliance d'organismes d'économie sociale, d'organismes publics et de fondations participe au développement d'un système alimentaire durable pour Montréal.

3.4 Arrondissements

Certains arrondissements progressent plus rapidement que d'autres dans l'économie sociale. L'arrondissement Montréal-Nord, par exemple, a annoncé l'adoption du **Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord 2018-2023** le 30 novembre 2018 et a ciblé l'économie sociale comme l'une de ses priorités. Plus précisément, le plan d'action définit trois stratégies spécifiques pour soutenir le développement de l'économie sociale dans l'arrondissement : la mise en œuvre d'un programme de diversification de l'économie sociale; une offre d'accompagnement²⁶ pour les entreprises d'économie sociale en prédémarrage; et

²⁵ <https://www.ymcaquebec.org/fr/A-propos/Notre-histoire>

²⁶ Accompagnement est un terme au Québec pour décrire les nombreux services offerts par un agent, y compris les services de conseil en développement des entreprises et en concertation. La concertation fait référence au dialogue entre de multiples parties prenantes.

l'organisation d'un forum sur l'économie sociale à Montréal-Nord (Arrondissement Montréal-Nord, 2019)²⁷.

4 Renforcement des capacités

Le soutien et l'aide au développement des coopératives sont également assurés par des organismes financés par la province qui ont des bureaux à Montréal. **La Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ)** offre de la formation et aux nouvelles coopératives et est financé par le gouvernement du Québec. **Le Réseau de la coopération de travail**, une fédération de coopératives gérées par des travailleurs, offre un soutien spécialisé aux groupes souhaitant créer des coopératives dans lesquelles les travailleurs jouent un rôle clé, qu'il s'agisse de coopératives de travailleurs, de coopératives de solidarité, de coopératives de producteurs ou de coopératives de travailleurs actionnaires (coopératives dans lesquelles les travailleurs sont des investisseurs). Leur financement est également assuré principalement par le gouvernement du Québec.

Jusqu'en 2015, les sociétés locales de développement communautaire, **Corporation de développement économique communautaire (CDEC)** de Montréal ont été mandatées pour mener à bien une stratégie de développement économique local en collaboration avec une grande variété d'intervenants. Toutefois, en 2015, le gouvernement du Québec a remplacé ces organismes d'arrondissement de développement par **PME MTL** et six bureaux satellites d'aménagement dans l'ensemble de la ville²⁸. PME MTL est une structure publique relativement récente qui soutient toutes les formes d'entrepreneuriat et de développement des affaires, incluant le secteur privé et les entreprises d'économie sociale. Elle reçoit le financement pour ses opérations du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal par le biais d'un fonds de développement du territoire²⁹. Comparativement aux CDEC antérieurs, PME MTL joue un rôle sensiblement réduit, se limitant à l'analyse et à l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME). Dans le passé, les CDEC ont accompagné les entreprises d'économie sociale dès leur création et à travers leurs étapes successives de développement, à l'aide de concertation, intégrant ces entreprises dans une stratégie territoriale, en collaboration avec des acteurs locaux, y compris les entreprises, le travail, les organisations de la société civile et les gouvernements locaux.

Bien que PME MTL et ses bureaux demeurent engagés dans le développement, leur rôle se limite essentiellement à recevoir des projets et à les évaluer pour le financement du développement. Toutefois, malgré ces limites, PME MTL reste aujourd'hui le principal organisme de financement et d'accompagnement³⁰ d'entreprises et d'organismes d'économie sociale à Montréal.

Récemment, des efforts significatifs ont été déployés pour regagner une partie de ce terrain perdu pour le développement territorial local. En 2019, avec le financement du **Secrétariat à la jeunesse du Québec**, le Chantier de l'économie sociale et les pôles régionaux d'économie

²⁷ En collaboration avec le service de développement économique de la Ville de Montréal et PME-MTL - bureau de l'Est de l'île. Pour les détails sur PME-MTL consultez la section 4 : Renforcement des capacités.

²⁸ PME MTL a été créé pour servir d'agence locale de développement après l'abolition de 18 CDEC (Centre de développement économique communautaire) et d'environ 110 CLD (Centre local de développement) en 2015. Il existe six centres de services sur l'île de Montréal.

²⁹ Pour plus de détails, voir la section 6 : Accès au financement.

³⁰ Accompagnement est un terme au Québec pour décrire les nombreux services offerts par un agent, y compris les services de conseil en développement des entreprises et en concertation. La concertation fait référence au dialogue entre de multiples parties prenantes.

sociale à travers le Québec, a lancé une nouvelle initiative, **SISMIC**, pour soutenir les jeunes désireux de créer une entreprise collective³¹. Le SISMIC offre des services de sensibilisation, d'accompagnement et de formation, tout comme les anciens CDEC, notamment en guidant les jeunes entrepreneurs, à partir de la conception de projet en passant par le prototypage jusqu'au développement. À Montréal, cette initiative est coordonnée par le pôle régional de Montréal, le **CESIM**, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux.

Les acteurs communautaires se sont également mobilisés pour retrouver la reconnaissance du rôle des acteurs de la société civile dans le processus de développement économique local. Le Chantier de l'économie sociale et le TIESS³², ont participé activement à plusieurs initiatives visant à promouvoir la pleine participation de la société civile, y compris des acteurs de l'économie sociale, au processus de transition écologique et sociale de différents quartiers ou arrondissements de Montréal et la Ville de Montréal s'est récemment engagée politiquement à explorer ces possibilités. Les discussions étaient en cours lors de la rédaction de ce document.

5 Accès au marché (approvisionnement)

La Ville de Montréal a acheté des biens et des services à des entreprises d'économie sociale pendant de nombreuses années sans favoriser explicitement ces entreprises. Depuis la signature de l'accord de partenariat de 2009, elle a toutefois choisi plus clairement de favoriser les entreprises d'économie sociale d'une manière ad hoc sans mesures politiques spécifiques. Dans le domaine des services de restauration, par exemple, la Ville, par le biais de son mandat sur les parcs et les loisirs, a lancé un appel à propositions visant exclusivement les entreprises d'économie sociale en 2011 et de nouveau en 2013. Deux entreprises d'économie sociale ont été choisies pour offrir des services de restauration à plusieurs milliers de visiteurs chaque année dans de grands espaces publics à Montréal, **l'Espace Lafontaine**, un restaurant d'économie sociale au cœur d'un très grand parc public, le Parc Lafontaine³³, et **Projet Sol**³⁴, un consortium de six entreprises d'intégration sociale, avec plusieurs installations alimentaires au Jardin botanique de Montréal et au Planétarium.

En 2019, la Ville a adopté une nouvelle édition de sa **politique d'approvisionnement responsable** dans le cadre de son **Plan d'action pour le développement durable** (2016-2020). La politique d'approvisionnement responsable révisée favorise les entreprises d'économie sociale qui soumissionnent pour des marchés publics dans les limites réglementaires (Ville de Montréal, 2019b). À cette fin, la Ville a clairement identifié les entreprises d'économie sociale dans son répertoire des fournisseurs.

Montréal est également un membre actif de **l'Espace concerté pour les politiques d'achats responsables (ECPAR)**, une association de grandes institutions et entreprises publiques et privées qui collaborent pour renforcer leurs pratiques d'approvisionnement responsables et leurs chaînes d'approvisionnement. L'ECPAR participe activement à la promotion des achats

³¹ Voir <https://www.economiesocialemonreal.net/programmes-et-activites/sismic/>

³² TIESS est un organisme de transfert des connaissances en économie sociale.

³³ Espace Lafontaine offre des services de restauration au parc Lafontaine depuis 2011. Le projet Sol a d'abord été exploité par le groupe APRT, une entreprise d'intégration de travail de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, puis dans la deuxième phase du projet, depuis 2014, Projet Sol est devenu un consortium de plusieurs entreprises d'intégration au travail dans le secteur des services alimentaires à Montréal. <https://espacepouurlavie.ca/projet-sol-un-restaurant-de-leconomie-sociale>

³⁴ <https://espacepouurlavie.ca/projet-sol-un-restaurant-de-leconomie-sociale>

auprès d'entreprises d'économie sociale; le Chantier de l'économie sociale est membre de son conseil d'administration.

Une importante initiative a été lancée en 2013 par le **CÉSIM**, le pôle régional de l'économie sociale de Montréal. « **L'économie sociale, j'achète!** » est une initiative en cours qui comporte deux objectifs principaux : soutenir les entreprises d'économie sociale dans leur développement commercial et leur collaboration avec les secteurs public et privé, et encourager les institutions publiques et les grandes entreprises à acheter des biens et des services auprès d'entreprises locales d'économie sociale. Cette initiative a mobilisé 38 entreprises et 7 grandes institutions au cours des 18 premiers mois, générant des achats de 2,5 millions \$. À ce jour, plus de 50 entreprises participantes, 22 grandes sociétés privées et institutions publiques ont participé à des ventes globales de plus de 5,7 millions \$³⁵.

Tableau 8. Implication de la Ville de Montréal dans les initiatives d'approvisionnement

Politique/mesure	Année de mise en œuvre	Description
ECPAR (Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable)	2007	Montréal est un membre actif de l'ECPAR.
Espace Lafontaine; Ecosol	2013 (2011)	Entreprises d'économie sociale offrant des services d'alimentation dans les espaces publics. <ol style="list-style-type: none"> 1. Espace Lafontaine : exploite un restaurant au Parc Lafontaine (2011) 2. Projet Sol (2013) : consortium d'entreprises d'insertion sociale offrant des services de restauration à <i>Espace pour la vie</i> (Jardin botanique et Planétarium)
L'économie sociale, j'achète!	2013	Soutient le développement des entreprises d'économie sociale et les aide dans leur collaboration avec les secteurs public et privé. Encourage les institutions publiques et les grandes entreprises à acheter auprès des entreprises d'économie sociale locales.
Plan d'action sur le développement durable 2016-2020	2015	S'engage à améliorer « l'approvisionnement responsable ».
Politique d'approvisionnement responsable	2019	Remplace la politique d'approvisionnement précédente de 2015. La Ville de Montréal s'engage à privilégier les entreprises d'économie sociale dans le respect des lois et règlements applicables à la passation de marchés publics.

³⁵ <https://www.economiesocialemonreal.net/programmes-et-activites/leconomie-sociale-jachete/>

6 Accès au financement

6.1 Fédéral

La finance sociale figure au programme fédéral depuis l'élection du nouveau gouvernement en 2015. Le budget fédéral de 2018 a annoncé qu'il verserait 750 millions \$ au cours de la prochaine décennie pour créer un **fonds de finance sociale** qui donnerait de l'impulsion au marché émergent de la finance sociale au Canada. Un premier engagement de 50 millions \$ a été consenti pour le programme d'investissement et de préparation à l'intention des entreprises d'économie sociale. Le Chantier de l'économie sociale a reçu le mandat d'administrer la portion du fonds destinée au Québec (8 millions \$).

6.2 Provincial

Le gouvernement du Québec intervient directement et indirectement dans le domaine de la finance sociale en soutenant les institutions de finance solidaire créées et gérées par les acteurs de l'économie sociale.

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a de nombreux programmes financiers favorisant l'économie sociale au Québec. Le **programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)** a engagé 20 millions \$ sur une période de cinq ans (2015-2020) et aide les entreprises d'économie sociale à acquérir des bâtiments, construire ou rénover (ministère de l'Économie et de l'Innovation, n. d.). Le MEI a aussi donné le mandat de soutenir la capitalisation des entreprises d'économie sociale à **Investissement Québec**, un fonds d'investissement provincial. Par l'adoption du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020, le gouvernement du Québec a augmenté le montant total du **Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale** de 3 millions \$ en 2011 jusqu'à 30 millions \$ pour la période 2015-2020 comme mentionné précédemment (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2015). Le programme offre des prêts non garantis à faible taux d'intérêt aux entreprises collectives. Si l'on prend l'année 2018 comme point de référence, on constate qu'Investissement Québec a accordé des prêts d'une valeur totale de 5,3 millions \$ aux entreprises collectives en vertu de ce programme (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2019:28).

En 2014, le **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)** a lancé un appel de projets ciblant spécifiquement les entreprises d'économie sociale dans la région métropolitaine de Montréal dans le cadre du *Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM)*. Le **FIRMa** offre entre 50 000 \$ et 75 000 \$ par projet, pour une enveloppe totale de 600 000 \$ (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, n. d.). Douze organismes d'économie sociale ont reçu des subventions administrées par le *Secrétariat à la région métropolitaine (Métro, 2015)*. Même s'il n'existe plus d'enveloppe exclusivement destinée aux entreprises d'économie sociale, toutes les entreprises, y compris les coopératives et les organismes sans but lucratif, peuvent faire une demande de subvention.

6.3 Municipal

Conformément au partenariat en économie sociale de 2009, le 9 juin 2014, le maire de Montréal a annoncé par communiqué de presse la mise en place d'un nouveau programme d'aide financière, le **PRaM (Programme Réussir à Montréal) — Économie sociale**, pour les

propriétaires et les locataires de bâtiments abritant des entreprises d'économie sociale, doté d'un budget de 3,2 millions \$ sur quatre ans, de 2014 à 2017. En vertu de ce programme, les entreprises d'économie sociale pouvaient obtenir une subvention allant jusqu'à 600 000 \$ pour l'agrandissement ou la rénovation de leur bâtiment, ainsi qu'un montant additionnel maximal de 250 000 \$ pour couvrir les honoraires professionnels. Bien qu'il ne soit plus offert à l'heure actuelle, le PRaM-Économie sociale a eu une importance significative puisqu'il a été le premier programme exclusivement destiné à l'économie sociale à être mis sur pied au Québec par une municipalité.

Tableau 9. PRaM — Économie sociale

Nom de l'organisme responsable	Ville de Montréal
Date (année)	2014
Politique	PRaM — Économie sociale
Description	Programme d'aide financière pour les propriétaires et les locataires de bâtiments abritant des entreprises d'économie sociale, doté d'un budget de 3,2 M\$ sur quatre ans, de 2014 à 2017.

En 2015, suivant l'adoption du budget provincial 2015-2016, l'Assemblée nationale du Québec a édicté une loi établissant le **Fonds de développement des territoires (FDT)** pour permettre aux **Municipalités régionales de comté (MRC)** et aux agglomérations du Québec d'exercer leurs responsabilités grandissantes en matière de développement local et régional. Suivant l'adoption de cette loi, la Ville de Montréal a signé une entente pour 2015-2020 avec le MAMOT du gouvernement provincial qui permet à Montréal d'assurer l'harmonisation du FDT avec ses priorités (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2019)³⁶.

Comme mentionné plus tôt, la Ville de Montréal a établi huit priorités pour la période 2018-2019, la première étant intitulée « promotion et soutien à l'entrepreneuriat » (Ville de Montréal, 2019:2-3). Pour atteindre cet objectif prioritaire, la Ville a autorisé l'utilisation et la répartition du Fonds de développement des territoires dans six pôles de service de PME MTL situés aux quatre coins de Montréal. La somme totale de 8,7 millions \$ (dont 7,2 millions provenaient du provincial et 1,5 million de la Ville) servait à financer les activités de base de PME MTL, et lui a permis d'embaucher 90 consultants financiers et accompagnateurs (période 2018-2019) et du personnel administratif (Ville de Montréal, 2019 : 8).

PME MTL offre non seulement de l'accompagnement et des services-conseil financiers, mais il gère aussi plusieurs fonds de développement importants, dont la plupart sont capitalisés par des programmes provinciaux et des fonds privés. En 2018, PME MTL a accompagné 3 325 entreprises, dont 500 entreprises d'économie sociale. Il a accordé 15,3 millions \$ en prêts à des entreprises privées et collectives, ainsi que 1,9 million \$ en subventions à des organismes d'économie sociale. Fait à noter, l'effet de levier de ces subventions était de 1 pour 7, générant des investissements de 12,6 millions \$ (PME MTL, 2019)

Il est important de souligner la participation des caisses de retraite, qui différencie l'expérience de Québec et de Montréal de celle des régions au Canada et à l'international. Le mouvement syndical et son fonds de pension contribuent depuis longtemps à la création de divers instruments financiers et institutions soutenant les entreprises d'économie sociale, ils participent également à la capitalisation des fonds de PME MTL.

³⁶ Le fonds visait la période 2015-2016 puis a été prolongé pour 2016-2019.

Le Fonds d'investissement PME MTL est un fonds d'investissement constitué (i) des *Fonds locaux de solidarité Montréal* et (ii) des *Fonds PME MTL* et finance les entreprises privées, les organismes à but non lucratif, les entreprises d'économie sociale et les coopératives en démarrage ou en développement. La Ville de Montréal, le *Fonds de solidarité FTQ*³⁷ et le gouvernement du Québec capitalisent les *Fonds locaux de solidarité Montréal (FLS)*, qui offrent des prêts allant jusqu'à 100 000 \$ aux entreprises en démarrage ou en développement et visent à assurer le maintien des emplois à Montréal. Les investissements du *Fonds d'investissement PME MTL* peuvent s'élever jusqu'à 300 000 \$, à divers taux d'intérêt selon le degré de risque perçu (PME MTL, n. d.).

Le FDT finance principalement les dépenses d'exploitation du réseau PME MTL. Une portion du FDT est également allouée au *Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS)* (2,1 millions \$) et au *Fonds Jeunes Entreprises* (1 million \$), deux autres fonds gérés par PME MTL³⁸. Le FDÉS existe depuis 1996, mais il a été restructuré par PME MTL en 2016 (Bourque, 2000:202). Ce fonds offre des subventions de 5 000 \$ à 50 000 \$ pour soutenir le développement des entreprises d'économie sociale, du prédémarrage à la croissance en passant par la consolidation. Le FDÉS vise également à soutenir l'émergence de projets novateurs qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises³⁹.

Tableau 10. Sommaire des fonds gérés par PME MTL offerts aux entreprises et aux organismes d'économie sociale

Nom du fonds	Année de mise en œuvre	Description
Fonds d'investissement PME MTL	2016	1. Fonds locaux de solidarité Montréal : prêt max. 100 000 \$. 2. Fonds PME MTL : prêt max. 300 000 \$.
Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS)	1996; 2016	Le FDÉS existe depuis 1996, mais il a été restructuré par PME MTL en 2016 (Bourque, 2000:202). À l'heure actuelle, le FDÉS soutient le développement des entreprises d'économie sociale en accordant des subventions de 5 000 \$ à 50 000 \$.

7 Sensibilisation

La Ville fait la promotion de l'économie sociale principalement en soutenant le **CESIM**. L'une des initiatives les plus importantes du CESIM est l'initiative d'approvisionnement **L'économie sociale, j'achète!** mentionnée plus tôt, et son répertoire d'organismes et d'entreprises locales d'économie sociale faisant affaire dans la ville.

³⁷ Le Fonds de solidarité FTQ est une société de capital de développement établi par l'une des deux plus grandes fédérations du Québec : la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Les Fonds locaux de solidarité (FLS), un fonds qui investit dans les initiatives locales, sont l'un des Fonds de solidarité FTQ établis en 1991 en partenariat avec l'Union des municipalités régionales de comté (l'UMQ). Il est important de souligner que les FLS-FTQ sont un fonds d'investissement de travailleurs local témoignant de l'engagement de longue date du mouvement syndical envers l'économie sociale et de la collaboration entre le gouvernement provincial, les autorités locales et le mouvement syndical, qui est au cœur de l'économie sociale du Québec.

³⁸ Le Fonds Jeunes Entreprises (JE) offre aux entreprises en démarrage une subvention maximale de 15 000 \$ qui doit être jumelée à un prêt offert par le Fonds PME MTL. Pour obtenir plus d'information, consulter : <https://pmemtl.com/en/financing/fonds-jeunes-entreprises>

³⁹ <https://pmemtl.com/financement/fonds-de-developpement-de-leconomie-sociale>

La Ville de Montréal soutient également **Faire Montréal** pour favoriser la⁴⁰. En juin 2015, la Ville de Montréal a lancé une plateforme en ligne qui présente entre autres des projets liés à l'innovation, au développement social et au développement économique. Bon nombre de ces projets se réclament de l'économie sociale. En cliquant sur un projet, le visiteur peut en savoir plus sur son histoire, son stade de développement, son incidence sur la ville, les publications connexes s'il y en a, et les événements à venir.

En plus de ses activités locales, la Ville de Montréal a contribué à la promotion de l'économie sociale à l'échelle internationale en tant que membre actif de GSEF depuis son inauguration à Séoul, en Corée du Sud, en 2013. Les forums bisannuels organisés dans plusieurs villes à travers le monde comptent parmi les événements d'économie sociale et solidaire les plus importants à l'échelle internationale. Montréal a été la première ville après Séoul à avoir organisé un forum mondial en 2016 comptant plus de 1500 participants de plus de 60 pays. GSEF 2016 a mené à la création du **Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire (C.I.T.I.E.S.)** établi à Montréal, qui peut compter sur l'engagement des administrations de Séoul, de Montréal, de Barcelone, de Bilbao et de Mondragón, et vise à favoriser le transfert de connaissances sur l'économie sociale et sur l'économie solidaire entre les gouvernements locaux. Par sa participation financière à Montréal International, la Ville de Montréal soutenu la mise sur pied de C.I.T.I.E.S. en 2017⁴¹. Comme mentionné plus tôt, depuis l'organisation du Forum mondial de l'économie sociale (GSEF), la Ville de Montréal a financé la participation d'une délégation importante de citoyens, de fonctionnaires et d'intéressés au Forum GSEF 2018, à Bilbao en Espagne. La délégation comprenait également un membre du conseil municipal de Montréal. La participation active de la Ville au GSEF illustre sa volonté d'augmenter la visibilité de l'économie sociale à Montréal et à l'international et sa volonté d'en savoir plus sur les initiatives de soutien municipales adoptées à travers le monde.

8 Recherche, collecte de données et transfert de connaissances

Il existe plusieurs organismes à Montréal dont le mandat est lié à la recherche, à la collecte de données et au transfert de connaissances. L'un d'entre eux, présenté brièvement dans l'article, s'appelle TIESS (**Territoires innovants en économie sociale et solidaire**)⁴². Le TIESS reçoit la majeure partie de son financement du gouvernement du Québec (MEI), mais il décroche aussi des contrats de la Ville de Montréal pour ses services de consultation. Par exemple, la Ville évalue actuellement le potentiel de la fiducie d'utilité sociale en contexte urbain et à l'heure actuelle considère la possibilité de lancer un projet pilote en collaboration avec le TIESS.

D'importantes recherches sur l'économie sociale à Montréal ont été menées au cours des vingt dernières années. Grâce à la présence accrue des universités, de nombreux chercheurs, étudiants et établissements d'enseignement supérieur ont collaboré et contribué au développement de l'économie sociale. La recherche est largement financée par les organismes subventionnaires des gouvernements fédéral et provincial. Les résultats de ces recherches sont très utiles pour la Ville de Montréal. Pendant de nombreuses années, le *Centre de recherche*

⁴⁰ Consulter Faire Montréal, <https://fairemtl.ca/>

⁴¹ Montréal International est un organisme sans but lucratif dont le mandat consiste à « attirer dans la région les investissements directs étrangers, les organisations internationales ainsi que les entrepreneurs, talents et étudiants internationaux. » <https://www.montrealinternational.com/fr/a-propos-de-nous/>

⁴² Le TIESS est un organisme de transfert de connaissances en économie sociale.

sur les innovations sociales (CRISES), financé par le gouvernement du Québec, a produit une foule de publications et de documents de travail et a participé aux études sur l'économie sociale en collaboration avec la Ville de Montréal. Pour son projet sur le système alimentaire dans le cadre du Défi des villes intelligentes, le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) bénéficie de l'expertise de la *Chaire de responsabilité sociale et de développement durable* de l'Université du Québec à Montréal, l'une des quatre universités les plus importantes de Montréal. Ces deux exemples de collaborations récentes entre la Ville et le milieu de la recherche ont été principalement financés par le gouvernement provincial. Il y en a de nombreux autres.

Plus récemment, en 2018, la Ville de Montréal a annoncé son intention de financer la deuxième phase de **CHNGR MTL**, un programme novateur de sensibilisation des étudiants du collégial et des universités de tous les campus de Montréal à l'économie sociale par des dialogues avec des intervenants du domaine, du travail sur le terrain, l'organisation d'événements, des discussions en classe et la recherche (Ville de Montréal, 2018b). L'initiative a été créée en collaboration avec l'Université Concordia, District 3 (une pépinière d'entreprises de l'Université Concordia) et le TIESS. Suivant la réussite d'un projet de trois ans financé par le programme **RECODE** de la Fondation McConnell (fonds totalisant 500 000 \$) et lancé par des chercheurs et des acteurs de l'économie sociale en 2014, la Ville a accordé 80 000 \$ à l'Université Concordia pour poursuivre l'initiative po é. ur une période de trois ans (de 2019 à 2022).

Comme mentionné plus tôt, la publication récente d'un portrait statistique de l'économie sociale par l'Institut de la statistique du Québec fournit maintenant des données indispensables à la recherche, au transfert de connaissances et à la promotion. Ces données sont fondamentales pour comprendre l'économie sociale au Québec, notamment à Montréal, et les responsables des politiques de Montréal, du Québec et de tout le Canada pourront maintenant avoir accès à des données fiables sur la situation. La disponibilité de ces données tant attendues enhardit les acteurs de l'économie sociale, leur donnant une capacité accrue de faire pression sur tous les paliers de gouvernement pour obtenir les politiques publiques favorables en s'appuyant sur des données rigoureuses.

Conclusion

Comme le démontre ce document, l'environnement qui a vu l'économie sociale évoluer à Montréal entre 2013 et 2019 est complexe et s'appuie sur un écosystème en reconstruction comptant sur la participation d'une foule diversifiée d'intervenants et de trois paliers de gouvernement. Cela est dû en partie à l'évolution du contexte politique découlant des changements de gouvernance au cours de cette période au municipal, provincial et fédéral. La complexité inhérente à la réalisation d'un portrait de l'évolution de l'économie sociale au cours de cette période de six ans résulte également de la reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale suivant l'adoption d'un cadre législatif en 2013. Cette reconnaissance fait en sorte que l'économie sociale fait partie d'un discours politique plus large et qu'elle est maintenant souvent incluse dans une vaste gamme d'initiatives sectorielles et territoriales, mais elle fait aussi en sorte que l'économie sociale est difficile à isoler du portrait général du développement urbain de Montréal, métropole du Québec.

L'article décrit délibérément les politiques de tous les paliers de gouvernement en détail, parce que souvent, ces politiques se recoupent, et que la Ville de Montréal a la responsabilité de mettre en œuvre les mesures politiques dictées par les paliers de gouvernement supérieurs, particulièrement par le gouvernement du Québec. Se concentrer uniquement sur les mesures politiques municipales serait inapproprié puisqu'il semblerait alors qu'il n'y ait peu sinon aucune mesure de la sorte. Au moment où de plus en plus de responsabilités incombent à l'administration municipale, la conscience grandissante de l'efficacité des politiques de proximité se voit confirmée à l'échelle internationale. Que la mesure politique municipale émane de la Ville elle-même ou d'un mandat d'exécution provenant de paliers de gouvernement supérieurs, le rôle de la Ville et son potentiel d'autonomie ne cessent de s'accroître. Plus la Ville reconnaît le rôle indispensable de l'économie sociale, et plus elle démontre sa capacité de conception et de mise en œuvre conjointes ou lance des politiques publiques de manière indépendante favorisant l'économie sociale urbaine, plus le besoin d'éliminer les limites institutionnelles et juridiques sera difficile à réfuter. Dans tous les cas, la collaboration active avec les acteurs et les réseaux de l'économie sociale est *sine qua non*.

Au cours de la période visée par ce document, certaines politiques municipales fondées sur des partenariats de longue date entre la Ville de Montréal et les acteurs de l'économie sociale se poursuivent, malgré les changements de gouvernement. Le rôle historique et crucial des organismes et entreprises d'économie sociale dans les domaines comme le logement, le sport, les loisirs et la culture est toujours d'actualité. Aujourd'hui, ces secteurs sont aussi des sources d'innovation, comme le démontrent les exemples de La Tohu (loisirs, environnement, développement de la communauté et culture) et UTILE (logement), entre autres.

L'article révèle également que les acteurs de l'économie sociale sont de plus en plus impliqués dans des secteurs émergents ou qu'ils utilisent de nouvelles technologies (les villes intelligentes) et de nouvelles structures juridiques (les fiducies d'utilité sociale) pour répondre aux problèmes urbains majeurs. Voilà bien une indication de la résilience de l'économie sociale de Montréal et de sa capacité à continuer de répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles occasions malgré les reculs dans l'écosystème de soutien global. C'est ce que démontre période également caractérisée par l'élimination de certaines institutions clés, plus particulièrement les sociétés de développement économique locales œuvrant dans la collectivité, au cœur de la relance et de la croissance de l'économie sociale pendant deux décennies. L'économie sociale a démontré sa résilience lors de l'émergence de nouveaux organismes et de nouvelles approches dans le domaine du financement, du développement et du transfert de connaissances visant à combler le vide laissé par les coupures dans le financement et le désengagement du gouvernement. Plusieurs nouvelles pépinières d'entreprises et autres initiatives visant à générer de nouveaux projets ont été la source d'innovations et d'activités entrepreneuriales dynamiques.

Bien que des chercheurs universitaires aient travaillé en partenariat avec les acteurs et les réseaux d'économie sociale pendant plusieurs décennies, un changement important s'est produit au cours de la période visée par ce document : les universités appuient davantage l'économie sociale par leur participation grandissante et la contribution des étudiants et des jeunes professionnels ne cesse de s'accroître. La mutualisation ou mise en commun des ressources dans plusieurs secteurs est une autre tendance importante qui crée des conditions qui amplifient non seulement l'impact économique, mais aussi l'impact social et environnemental.

L'économie sociale de Montréal partage de plus en plus de valeurs avec d'autres initiatives : l'économie circulaire, les communs, la sécurité et la souveraineté alimentaires et la mobilité urbaine.

Dans un tel contexte, il est difficile de cerner une mesure politique spécifique au cours de cette période ou un palier de gouvernement en particulier et de mesurer son incidence séparément du reste. L'application d'une approche écosystémique signifie que chaque réussite est le résultat d'une série de facteurs et de mesures prises par une diversité d'acteurs. Le rôle de l'administration municipale est seulement une partie du portrait d'ensemble et l'article indique que la tendance, au Québec comme ailleurs, est de transférer de plus grandes responsabilités aux administrations locales dans de nombreuses régions, ce qui facilite le développement de l'économie sociale.

Les leçons essentielles à tirer de cette période sont par conséquent moins liées aux politiques publiques qu'aux *processus* et qu'à une *vision écosystémique* qui intègrent l'économie sociale dans des stratégies de développement globales.

La première leçon à tirer est l'importance d'adopter et d'actualiser une approche écosystémique intégrée, qui ne sera pas l'objet d'une seule organisation ou institution, mais bien d'une diversité d'acteurs et d'interactions. C'est ce qui a permis à l'économie sociale d'absorber le choc des changements politiques et des coupures budgétaires et de continuer à se développer par le biais d'autres approches, notamment en comptant davantage sur les réseaux sectoriels, la mutualisation des ressources et la participation active des universités, dont les écoles de commerce. La réussite de l'approche écosystémique est largement fondée sur l'existence de réseaux dynamiques assurant la fluidité du partage de l'information, des tâches et des défis. Ces réseaux doivent être les plus flexibles possible et permettre divers arrangements institutionnels ou partenariats ad hoc pour appuyer le développement des initiatives d'économie sociale.

La deuxième leçon à tirer est l'importance d'établir des relations basées sur des partenariats et non sur la subordination de l'économie sociale à un programme politique ou à une administration publique. Le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable 2009 signé par le maire de Montréal et par les acteurs de l'économie sociale et la création d'une table permanente des partenaires dans le cadre de la loi sur l'économie sociale en 2013 sont des exemples des pratiques d'élaboration conjointe de politiques publiques caractérisant l'expérience de Montréal et de Québec. Le rôle que joueront les entreprises d'économie sociale dans l'initiative sur les villes intelligentes est un indicateur prouvant que ces types de partenariat sont constructifs et même essentiels pour le développement économique de Montréal en général tout en permettant la croissance et la prospérité de l'économie sociale.

La troisième leçon à tirer est l'importance d'intégrer l'économie sociale à une vision globale de transition socioécologique et sociale dans un contexte urbain. En raison de la crise climatique et du sentiment d'urgence qui en découle, 500 000 personnes ont participé à une marche pour le climat dans les rues de Montréal en septembre 2019, formant la plus grande manifestation au monde lors d'une journée mondiale d'action pour le climat. De plus en plus de gens, et particulièrement les jeunes, perçoivent l'économie sociale comme un élément de réponse approprié à la crise ainsi qu'à la fracture sociale grandissante. Les politiques publiques en faveur de l'économie sociale aux niveaux municipal et provincial ont souvent été le résultat

de la mobilisation et d'un appui allant au-delà des parties prenantes directement à leur élaboration, et sont essentielles à la transition écologique et sociale, que l'administration municipale actuelle de Montréal a déterminée comme sa priorité numéro un. Par conséquent, malgré le manque de politiques structurées en la matière, les initiatives d'économie sociale ont reçu l'appui de la Ville par rapport à des enjeux aussi divers que la mobilité et le transport, la sécurité alimentaire, l'accès à la culture, le droit au logement et la gestion des espaces publics. La nature et le degré d'engagement de la Ville de Montréal envers l'économie sociale peuvent être qualifiés de « mixtes », et comprennent l'autonomie politique dans certains secteurs, l'exécution de programme aux deux paliers de gouvernement supérieurs et le fait de jouer un rôle actif et grandissant en fournissant un soutien ad hoc à l'économie sociale, souvent en collaboration avec les paliers de gouvernement supérieurs et toujours en collaborant avec les acteurs de l'économie sociale. Les initiatives citoyennes ont adopté le modèle de l'économie sociale pour créer des quartiers plus durables et plus agréables, voilà ce qui ressort le plus de l'expérience actuelle et de la période visée par ce document.

En conclusion, la période 2013-2019 permet de mettre en évidence la force et la résilience de l'économie sociale de Montréal en dépit des coupures au niveau politique. Véritable fer de lance de la croissance de l'économie sociale dans la ville au cours des dernières décennies, la culture de collaboration et d'action collective demeure profondément ancrée. Alors que nous rédigeons ce document, la mobilisation de la société civile, et plus particulièrement les jeunes en faveur de la transition socioécologique voulant transformer le modèle de développement économique dominant est en train d'ouvrir la voie à une poussée de croissance de l'économie sociale à Montréal.

Tableau 11. Sommaire de l'ensemble des politiques, mesures et programmes

Organisme responsable	Nom de la politique	Année	Description
Fédéral	Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités	2017	La Ville de Montréal a remporté 50 M\$. Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) et la Ville coordonnent cette initiative en collaboration avec les organismes d'économie sociale dans le domaine de la mobilité et des systèmes alimentaires durables.
	Budget fédéral 2018	2018	Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 750 M\$ au cours de la prochaine décennie, dont un premier versement de 50 M\$ pour le programme d'investissement et de préparation à l'intention des entreprises sociales. Le Chantier de l'économie sociale a reçu le mandat d'administrer la portion du fonds destinée au Québec (8 M\$).
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	2019	Le gouvernement fédéral a investi 3 M\$ pour appuyer la construction d'un maximum de trois bâtiments qui comprendraient plus de 160 logements locatifs abordables. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale a collaboré avec UTILE pour créer un fonds de \$10 M\$ appelé le <i>Fonds d'investissement en logement étudiant</i> (FILE).

P r o v i n c i a l	Code civil du Québec	Fiducies d'utilité sociale	1994	D'abord introduite dans la réforme du Code civil du Québec (C.C.Q.) en 1994, la fiducie d'utilité sociale n'est pas une personne morale, c'est une forme juridique ainsi qu'un contrat au sens de la loi qui affecte une vocation sociale à un patrimoine. À l'heure actuelle, les acteurs de l'économie sociale font la promotion des fiducies d'utilité sociale en contexte rural et urbain, qui assurent une protection perpétuelle des biens réels ou des terres contre la spéculation en vertu d'une forme de gouvernance collective.
	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Plan d'action du gouvernement sur l'entrepreneuriat collectif	2008	Premier plan d'action sur l'économie sociale avant la création d'un cadre législatif en 2013. A contribué à faire reconnaître l'économie sociale comme un outil important de développement territorial nécessitant un appui interministériel.
	Investissement Québec	Plan de capitalisation des entreprises de l'économie sociale	2011, 2015	En 2011, 3 M\$ ont été attribués. En 2015, le programme est renouvelé et l'enveloppe prévoit jusqu'à 30 M\$ entre 2015-2020.
	Assemblée nationale	Loi sur l'économie sociale	2013	Cette Loi reconnaît la contribution particulière de l'économie sociale et de ses deux interlocuteurs principaux, le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), au développement socioéconomique du Québec. Elle fournit une définition juridique de l'économie sociale, élaborée de manière conjointe.
	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGÉS)	2015	Les objectifs clés incluent : renforcer la capacité des entreprises d'économie sociale; favoriser leur croissance; et faciliter leur accès au marché et à la finance sociale. Le plan d'action a alloué un budget de 100 M\$ pour la période 2010-2015.
	Ministère de l'Économie et de l'Innovation	Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)	2015	Ce programme, doté d'une enveloppe pouvant aller jusqu'à 20 M\$ de 2015 à 2020, aide les entreprises collectives à acquérir des biens, construire ou rénover. Il a été renouvelé en 2015 dans le cadre de PAGÉS.
	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	2014	En 2014, le MAMH a lancé un appel de projets exclusivement pour les entreprises d'économie sociale, doté d'une enveloppe totale de 600 000 \$ prévoyant entre 50 000 \$ et 75 000 \$ par projet. Le programme n'offre plus d'appel de projets exclusif pour le moment, mais il est toujours offert aux entreprises d'économie sociale.

	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Stratégie gouvernementale de développement durable du Québec	2015	Appuyer le développement d'entreprises d'économie sociale actives dans les secteurs contribuant à la transition vers une économie verte et responsable (objectif 2).
	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Fonds de développement des territoires (FDT)	2015	L'entente entre le MAMOT et la Ville de Montréal permettait à cette dernière d'utiliser le FDT conformément aux priorités établies. Pour 2018-2019, le MAMOT a contribué 8,7 M\$ au FDT auquel s'est ajoutée la contribution de 1,5 M\$ de la Ville. Consulter PME MTL (FDT) ci-dessous pour en savoir plus sur les fonds offerts.
	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Plan d'action sur le développement durable 2016-2020	2016	L'un des objectifs du plan est d'appuyer le développement de l'économie sociale au Québec, notamment par la formation de 3 400 des préposés assurant une aide à domicile d'ici 2020.
	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) 2017-2022	2018	Ce plan d'action prévoit une enveloppe totale de 345,7 M\$ sur cinq ans pour favoriser la croissance économique du Québec, dont 4,7 M\$ est alloué à l'entrepreneuriat collectif. Le Chantier a reçu 180 000 \$ (2018-2021) pour soutenir les initiatives au potentiel d'impact important (<i>projets structurants</i>).
	Institut de la statistique du Québec	Portrait statistique national de l'économie sociale au Québec	2019	Selon les données de 2016, il y a plus de 11 000 entreprises d'économie sociale au Québec, dont 2 780 sont à Montréal, pour un chiffre d'affaires brut de 47,8 G\$ et plus de 220 000 employés.
Municipal	Ville de Montréal	ECPAR	2007	Montréal est un membre actif de l'ECPAR ⁴³ .
	Ville de Montréal	Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable (2009)	2009	Reconnaît officiellement la contribution de l'économie sociale comme solution à certains problèmes clés de Montréal ⁴⁴ .
	Direction du développement durable	Création du Bureau de l'économie sociale	2009	Le mandat de l'économie sociale était au départ attribué à la Direction du logement, et a été ensuite transféré à la Direction du développement économique.
	Ville de Montréal	GSEF	2013	La Ville est membre du Forum mondial de l'économie sociale (GSEF) depuis 2013, dont elle a organisé la troisième édition à Montréal en 2016. La Ville a également permis à une délégation montréalaise d'assister au GSEF de Bilbao en 2018.
	Ville de Montréal	Espace Lafontaine; Ecosol	2013 (2011)	Entreprises d'économie sociale offrant des services d'alimentation dans les espaces publics. Espace Lafontaine exploite un restaurant au Parc Lafontaine (2011) et Projet

⁴³ Consulter le chapitre 5, Accès au marché pour en savoir plus sur l'ECPAR.

⁴⁴ *Un partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable*, Ville de Montréal (2009), p.4-5.

			Soi (2013) offre des services d'alimentation au Planétarium.
Ville de Montréal	L'économie sociale, j'achète!	2013	Une initiative du CESIM. Soutient le développement des entreprises d'économie sociale et les aide dans leur collaboration avec les secteurs public et privé. Encourage les institutions publiques et les grandes entreprises à acheter auprès des entreprises d'économie sociale locales.
Ville de Montréal	PRaM – Économie sociale	2014	Programme d'aide financière pour les propriétaires et les locataires de bâtiments abritant des entreprises d'économie sociale, doté d'un budget de 3,2 M\$ sur quatre ans, de 2014 à 2017.
Ville de Montréal	Plan d'action sur le développement durable 2016-2020	2015	S'engage à améliorer « l'approvisionnement responsable ».
Ville de Montréal	Faire Montréal	2015	Plateforme en ligne qui présente des projets liés à l'innovation et au développement socioéconomique dans la ville. Bon nombre de ces projets participent à l'économie sociale.
PME MTL (FDT)	Fonds de développement de l'économie sociale (FDES)	2016 (1997)	Fonds préexistant restructuré par PME MTL en 2016. Soutient le développement des entreprises d'économie sociale et accorde des subventions allant de 5 000 \$ à 50 000 \$.
PME MTL (FDT)	Fonds d'investissement PME MTL	2016	Offert à toutes les formes d'entreprise, y compris les entreprises d'économie sociale. 1. Fonds locaux de solidarité Montréal : prêt max. 100 000 \$. 2. Fonds PME MTL : prêt max. 300 000 \$.
Conseil municipal de Montréal	Conseil de politiques alimentaires; Système alimentaire de Montréal (SAM)	2016	Travaille au développement d'un système alimentaire pour Montréal, axé sur les populations vulnérables. Le Conseil SAM travaille étroitement avec les organismes d'économie sociale à l'exécution de leurs projets.
Ville de Montréal	Accès-Logis Montréal	2016	En 2016, Montréal s'est vu attribuer l'entière responsabilité de l'administration des fonds provinciaux destinés au logement social et communautaire et a créé Accès-Logis Montréal, un nouveau programme municipal doté de la même structure, mission et clientèle que le programme provincial Accès Logis, tout en étant plus adapté au contexte montréalais.
Montréal International	C.I.T.I.E.S.	2017	Créé au cours du GSEF 2016 organisé à Montréal. Facilite le transfert de connaissances sur l'économie sociale entre les municipalités régionales. A reçu du financement pour ses activités de base de la part de la Ville par l'entremise de Montréal International.
Ville de Montréal	Plan d'action en innovation sociale 2018-2022	2018	Reconnaît le besoin de soutenir l'économie sociale de Montréal pour favoriser l'entrepreneuriat. Plus particulièrement, la

	(Équipe de l'innovation sociale)			<p>Ville augmentera l'accès au marché en changeant ses pratiques d'approvisionnement. En outre, la Ville s'engage à appuyer la participation des acteurs de Montréal aux forums internationaux sur l'économie sociale.</p>
	Arrondissement Montréal-Nord	Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord 2018-2023	2018	<p>A identifié l'économie sociale comme étant l'une de ses priorités en matière de développement économique. Objectifs pour attirer les entreprises d'économie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre un programme de diversification de l'économie sociale; - offrir de <i>l'accompagnement</i> (coaching) pour le démarrage d'entreprises d'économie sociale; - organiser un forum sur l'économie sociale à Montréal-Nord.
	Ville de Montréal	Politique d'approvisionnement responsable	2019	<p>Remplace la politique d'approvisionnement précédente de 2015. La Ville de Montréal s'engage à privilégier les entreprises d'économie sociale dans le respect des lois et règlements applicables à la passation de marchés publics.</p>
	Ville de Montréal	Réno logement abordable	2020	<p>Ce programme accorde jusqu'à 500 000 \$ par bâtiment. Pour être admissible, le propriétaire doit offrir des logements abordables à au moins le tiers de ses occupants. Les coopératives, OSBL d'habitation et autres logements sociaux sont admissibles.</p>
	Ville de Montréal	Droit de préemption	2020	<p>La Ville de Montréal exercera son droit de préemption sur les terrains à vendre pouvant être ou qui seront utilisés pour des projets de logement abordable et consacra 50 M\$ à cette initiative.</p>

Bibliographie

- Arrondissement Montréal-Nord. 2018. *Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord 2018-2023*.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_MNO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROSP%C9RER%20ENSEMBLE%20-%20WEB_VF.PDF
- Bourque, Gilles L. 2000. « Quel avenir pour le modèle québécois? » In *Le modèle québécois de développement : De l'émergence au renouvellement*, 202. Québec : Presses de l'Université du Québec. muse.jhu.edu/book/20165
- Champagne, Sara. 2020. « Nouveau programme de rénovation à Montréal. » *La Presse*. 10 février 2020 <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/202002/10/01-5260334-nouveau-programme-de-renovation-a-montreal.php>
- Gouvernement du Canada. « *Le partage constitutionnel des pouvoirs législatifs*. » Consulté le 20 décembre 2019. <https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/services/federation/partage-pouvoirs-legislatifs.html>
- Infrastructure Canada. « *Défi des villes intelligentes*. » Consulté le 18 septembre. <https://www.infrastructure.gc.ca/cities-villes/index-eng.html>
- Métro. 2015. « Douze projets d'économie sociale montréalais reçoivent un financement de Québec. » 28 janvier. Consulté le 20 février 2020. <https://journalmetro.com/actualites/montreal/710788/douze-projets-deconomie-sociale-montrealais-recoivent-un-financement-de-quebec/>
- Marceau, Sylvie et Routhier, Christine. 2019. *L'économie sociale au Québec : Portrait statistique 2016*. Institut de la Statistique du Québec.
- Marchand, Marie-Anne. 2019. *Presentation on social utility trusts*, 29 mai 2019, Montreal, Québec, Canada.
- Marchand, Marie-Anne. 2019. *Synthèse de connaissances : Les fiducies d'utilité sociale*. Montréal : TIESS. https://tiess.ca/wp-content/uploads/2019/12/FUS_synthese.pdf
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation. « Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC). » Accessed 20 December 2020. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-dimmobilisation-en-entrepreneuriat-collectif-piec/>
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation. 2008. *Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif* https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/content/publications/administratives/economie_sociale/plan_action_entrepreneuriat_collectif.pdf
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation. 2014. *Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020*. https://ccednet-rcdec.ca/sites/ccednet-rcdec.ca/files/ccednet/pdfs/plan_action_economie_sociale_2015-2020.pdf
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation. 2018. Plan d'action en entrepreneuriat https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/entrepreneuriat/page/plans-daction-23220/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=72&prov=raccourci
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation. 2019. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*. Consulté le 20 février 2020. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/RA-rapport_annuel_MEI_18-19.pdf?1570711947
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. « Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole. » Consulté le 20 février 2020. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/secretariat-a-la-region-metropolitaine/aide-financiere/fonds-dinitiative-et-de-rayonnement-de-la-metropole/>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. « Objectif de l'appel de projets. » Consulté le 20 janvier 2020. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/secretariat-a-la-region-metropolitaine/aide-financiere/financement-de-projets-en-economie-sociale/objectifs-de-lappel-de-projets/>

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2019 [2009]. *La municipalité régionale de comté : Compétences et responsabilité (2 éd.)*.
- Nancy Neamtan. 2019. *Trente ans de l'économie sociale au Québec : un mouvement en chantier*. Montréal : FIDES.
- Olson, Isaac. 2020. "City of Montreal to exercise right of first refusal to turn properties for sale into social housing." *CBC*, 17 February. Accessed 17 February 2020.
<https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/right-of-first-refusal-social-housing-1.5466347>
- PME MTL. 2019. *Rapport annuel 2018*.
<https://www.google.com/search?q=PME+MTL,+2019.+Annual+Report+2018.&oq=PME+MTL,+2019.+Annual+Report+2018.&aqs=chrome..69i57j33.177j0j4&sourceid=chrome&ie=UTF-8#>
- Ville de Montréal. « Montréal en statistiques. » Consulté le 20 février 2020.
https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67633583&_dad=portal&_schema=PORTAL
- Ville de Montréal. 2009. *Un partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable*.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/inv_mtl_en/media/documents/partenariat%20en%20economie%20sociale-ang.pdf
- Ville de Montréal. 2015. « PRaM – Économie Sociale. » Communiqué de presse. 9 juin Consulté le 20 février 2020.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=23062&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/prt_vdm_fr/rep_annonces_ville/rep_communiques/communiques
- Ville de Montréal 2016. « Bâtiments vacants de Ville-Marie 2016 CSV. » Fichier de données. Consulté le 20 janvier 2020. <http://donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/batiments-vacants-vm-2013-csv/resource/886bdf0-3946-413c-8dff-9c82ee9631c1>
- Ville de Montréal. 2017. *Chartre montréalaise des droits et responsabilités* (4e édition.) Art.11.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3016,3375607&_dad=portal&_schema=PORTAL
- Ville de Montréal 2018a. *Plan d'action en innovation sociale 2018-2022*.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/affaires_fr/media/documents/6_innovationsociale_planaction_vfinale.pdf
- Ville de Montréal. 2018 b. « La Ville de Montréal soutient la redéfinition de CHNGR, vers un nouveau partenariat interuniversitaire pour l'innovation sociale. » Communiqué de presse. 5 septembre 2018
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=30592
- Ville de Montréal. 2018 c. *Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal*.
https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/habitation_fr/media/documents/repartition_des_logements_sociaux_et_communautaires.pdf
- Ville de Montréal. 2019a. « La Ville de Montréal annonce un financement de 5,3 \$ dans le logement abordable pour étudiants. » Press release. 13 November. Accessed 20 February 2020.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=32200
- Ville de Montréal. 2019 b. « Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal. » Last modified 16 May 2019.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/librairie_fr/documents/politique_approvisionnement.pdf
- Ville de Montréal. 2019 c. *Fonds de développement des territoires : Rapport annuel d'activités (1 avril 2018 au 31 mars 2019)*.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/AFFAIRES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/FDT_rapport_activites_2017_2018.PDF